

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2426

10 octobre 2011

SOMMAIRE

Associated Dexia Technology Services ..	116448	Euroports Holdings S.à r.l.	116418
CDR Ray Investor S.à r.l.	116447	Euroridge Capital Partners CAT 2 S.à r.l.	
Cedro Finance S.A.	116447	116437
Cedro Finance S.A.	116448	GTS Fiduciaire S.à r.l.	116402
Cedro Finance S.A.	116448	Haardwand s.à.r.l.	116413
Clayax Acquisition Luxembourg 5 S.C.A.		Haga 2000 S.à.r.l.	116413
.....	116439	Happy Family I S.C.A.	116402
Dematic Group S.à r.l.	116402	Harbinger Capital Investments S.à r.l. ..	116413
Diligentia SA	116434	Harvest I S.à r.l.	116413
Dolce & Piccante Sàrl	116435	Hastings & Cornwall S.A.	116414
Doorrel S.A.	116435	Hexagone S.à r.l.	116412
Dreamlane Finance S.A.	116435	HG (Luxembourg) S.à.r.l.	116414
Duferco Participations Holding S.A.	116435	Hills Place S.à r.l.	116413
Eastpark S.à r.l.	116435	Hollimex S.A.	116414
ECF Cardiff Office S.à r.l.	116437	Hollimex S.A.	116416
Echo S.A.	116437	Hollimex S.A.	116415
Edene Lux Invest S.à r.l.	116436	Hollimex S.A.	116415
EDI TRADING Ltd	116438	Hollimex S.A.	116414
Emscor Luxembourg S.A.-SPF	116438	Hollimex S.A.	116415
EMS Holdings S.à r.l.	116438	Hôtel de la Sûre SA	116416
Encore Plus Lombardia S.à r.l.	116436	IBM Belgium Financial Services Company	
Encore Plus Lux Co Diamants I S.à r.l. ..	116436	116417
Encore Plus Real Estate Bad Cannstatt S.à		ICAP 2005 LuxCo S.à r.l.	116417
r.l.	116437	Immobilière Gaby BIEWER S.à r.l.	116416
EP Gretlade S.à r.l.	116438	Instal Cuisines S.à.r.l.	116416
EP Latitude 1 S.à r.l.	116439	I.T. Logistics Luxembourg S.à r.l.	116416
EP Megaron Holding S.à r.l.	116439	Izucar Luxembourg II S.à r.l.	116417
EP Munich S.à.r.l.	116447	Izucar Luxembourg II S.à r.l.	116417
Esko Lux IP S.à r.l.	116436		

GTS Fiduciaire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6755 Grevenmacher, 1, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 136.118.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/08/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2011117621/12.

(110135072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Happy Family I S.C.A., Société en Commandite par Actions de Titrisation.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 151.121.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011117622/9.

(110135144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Dematic Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.000.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 160.225.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth day of June.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

Dematic S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 160.226 (the "Shareholder"),

hereby represented by Me Marianne SMETRYNS, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 28 June 2011,

The said proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of Dematic Group S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of three million US Dollars (USD 3,000,000.-), with registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated following a deed of the undersigned notary dated 7 April 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1294 dated 15 June 2011 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under number 160.225. The articles of incorporation of the Company have last been amended following a deed of the undersigned notary, dated 15 April 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1393 dated 27 June 2011.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To create a supervisory board and to determine the powers and duties of the members of this supervisory board.
2. To appoint the members of the supervisory board for an unlimited duration.
3. To fully restate the Company's articles of incorporation, without amending the corporate object clause, in order to reflect the proposed resolutions.
4. Miscellaneous.

requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to create a supervisory board and to determine the powers and duties of the members of this supervisory board which shall be laid down in Part IV of the articles of incorporation as restated in the third resolution below.

Second resolution

The Shareholder resolved to appoint the following persons as members of the supervisory board for an unlimited duration:

- Mr. Marc Weber, born in Giessen (Germany) on 15 January 1965, consultant, residing at Schillerstraße 20, 60313 Frankfurt am Main, Germany;
- Mr. Ahmet Mesinoglu, born in Trieste (Germany) on 19 October 1976, consultant, residing at , 29 Esplanade, 1st floor, St Helier JE2 3QA, Jersey;
- Mr. Nizar Ghossaini, born in Lebanon on 17 November 1950, consultant, residing at 8743 La Palma Lane, Naples FL 34108, United-States of America;
- Dr. Cletus von Pichler, born in Detmold-Lippe (Germany) on 16 May 1943, consultant, residing at Tizianstr. 129, 80638 Munich, Germany;
- Dr. Hans Georg Vater, born in Maehrisch-Neustadt (Czech Republic) on 29 January 1942, consultant, residing at Hohe Buchen 9, 45133 Essen, Germany; and
- Mr. John Splude, born in Wisconsin (U.S.A.) on 11 September 1945, consultant, residing at 2855 S. James Drive, New Berlin, WI 53151, United-States of America.

Third resolution

The Shareholder resolved to fully restate the Company's articles of incorporation, without amending the corporate object clause, which shall henceforth read as follows:

"I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") under the name "Dematic Group S.à r.l." (hereafter the "Company"), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office of the Company may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the Board of Managers (as used in these Articles, "Board of Managers" (as defined below) means the single Manager if said board consists of a single Manager only) of the Company. The registered office may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders (as used in these Articles, "general meeting of shareholders" means the sole shareholder if there is not more than one shareholder) adopted in the manner required for the amendment of these Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the Board of Managers of the Company. Where the single manager or the Board of Managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may temporarily be transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against currency exchange and interest rate risks as well as other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at three million US Dollars (USD 3,000,000.-) represented by three million (3,000,000) shares in registered form with a par value of one US dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

5.3 In addition to the subscribed capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to make distributions to the shareholders (including at the liquidation of the Company), provided that any such redemption or such distributions out of share premium shall firstly benefit such shares on which the relevant share premium has originally been paid, to offset any net realised losses or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares.

6.1 Each share entitles its holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties. In case of plurality of shareholders, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code. For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Managers.

7.1 The Company shall be managed and administered by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Managers"). If at least two (2) Managers are appointed, they shall form a Board of Managers (the "Board of Managers"). The Manager(s) will be elected by the shareholders, which will determine the duration of his (their) mandate (and their number).

7.2 The Manager(s) is (are) re-eligible and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

7.3 Managers may not at the same time be a member of the Supervisory Board (as defined below).

7.4 The shareholders may decide to qualify the appointed managers as class A Managers (the "Class A Managers") and class B Managers (the "Class B Managers").

Art. 8. Powers of the Board of Managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the Board of Managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there is more than one manager, by any two managers acting jointly.

8.3 The Supervisory Board may adopt from time to time internal regulations, which the Board of Managers shall in turn approve, setting out a list of matters with respect to which any decisions and actions to be taken by the Board of Managers require the prior information and/or the prior consent of the Supervisory Board.

Art. 9. Meetings of the Board of Managers.

9.1 The Board of Managers shall meet as often as the Company's interests so require, and at least once a month, or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers of the Company.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.4 A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of half of the Managers holding office, provided that, in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers and Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting. The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.5 Any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.6 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation of the Company - Delegation of Powers. The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the single manager or by the joint signatures of any two (2) Managers if more than one (1) Manager has been appointed.

However, if the shareholders have qualified the Managers as Class A Managers and Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signature of any Class A Manager and any Class B Manager.

Art. 11. Liability of the Managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. Supervisory Board

Art. 12. Members of the Supervisory Board.

12.1 A supervisory board (the "Supervisory Board") may be appointed by the general meeting of shareholders. When the Company comprises more than twenty-five (25) shareholders, the appointment of a Supervisory Board is required.

12.2 Members of the Supervisory Board will be appointed by a resolution of the shareholders which will determine the duration of their mandate (and their number). Retiring members of the Supervisory Board are eligible for reelection. Members of the Supervisory Board may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

12.3 Members of the Supervisory Board may not at the same time be managers.

12.4 If the majority of the members of the Supervisory Board resign from their position, a general meeting of shareholders shall be convened in order to appoint a new Supervisory Board.

Art. 13. Powers and Duties of the Supervisory Board.

13.1 The Supervisory Board shall be responsible for supervising the policy of the Board of Managers, all operations and the general course of affairs of the Company and its affiliated business. It shall give advice to the Board of Managers. In the performance of their duties, the members of the Supervisory Board shall be guided by the interests of the shareholders.

13.2 The Board of Managers shall timely provide the Supervisory Board with any such information as may be necessary for the Supervisory Board to perform its duties.

13.3 The Supervisory Board shall have access to the buildings and grounds of the Company and shall be entitled to inspect the books, records and other carriers of data of the Company at any time, after prior notice to the Board of Managers. The Supervisory Board may arrange to be assisted by any expert to exercise such powers.

Art. 14. Meetings of the Supervisory Board.

14.1 Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Supervisory Board.

14.2 Notice may be waived by the consent of each of the members of the Supervisory Board in writing, whether in original or by cable, telegram, telefax, telex or email of each member. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board. If all the members of the Supervisory Board are present or represented at the meeting, and if they state that they have been duly informed and have had full knowledge of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice and valid resolutions may be adopted at such meeting.

14.3 Any member of the Supervisory Board may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing in writing, whether in original or by cable, telegram, telex, telefax or e-mail, another member of the Supervisory Board as his proxy.

14.4 Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

14.5 Members of the Supervisory Board shall appoint a person among themselves to chair the meetings of the Supervisory Board (the "Chairman").

14.6 The Supervisory Board may only deliberate or act validly if at least half of its members are present or represented. Resolutions shall be passed if taken by a simple majority of the votes of the members present or represented at such meeting.

14.7 The minutes of a meeting of the Supervisory Board shall be signed by its Chairman or, in his absence, by the Chairman pro tempore who chaired such meeting. Copies or extracts of such minutes which are to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman or the Chairman pro tempore or by two members of the Supervisory Board.

V. General Meetings of Shareholders

Art. 15. Powers and Voting rights.

15.1 The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

15.2 Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

15.3 Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 16. Form - Quorum - Majority.

16.1 If there are not more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

16.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

16.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

VI. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 17. Accounting Year.

17.1 The accounting year of the Company shall begin on the first (1st) of October every year and end the thirtieth (30th) of September of the following year.

17.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the Board of Managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

17.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. Allocation of Profits.

18.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

18.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

18.3 Subject to the conditions set by law, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends. The Board of Managers determines the amount and the date of payment of any such advance payment.

VII. Dissolution - Liquidation

Art. 19. Dissolution - Liquidation.

19.1 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidator(s) appointed by the extraordinary general meeting of shareholders which will determine their powers and their compensation.

19.2 After the payment of all debts and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed to the holders of the shares as follows: after repayment of each shareholder's capital contribution (including any share premium paid), the net liquidation proceeds will be apportioned between the shareholders in proportion to their aggregate contributions to the Company to subscribe for the shares held by them (including any share premium paid).

VIII. General provision

Art. 20. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, who is known to the notary by his/her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-neuvième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Dematic S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L1653 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro 160.226 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Me Marianne SMETRYNS, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 28 juin 2011.

Laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins de l'enregistrement.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Dematic Group S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Luxembourg, ayant un capital social de trois millions de dollars des États-Unis d'Amérique (USD 3.000.000.-), ayant son siège social au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte du notaire soussigné daté du 7 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1294 en date du 15 juin 2011 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 160.225. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné, le 15 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1393 en date du 27 juin 2011.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement informé des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1 Création d'un conseil de surveillance et fixation des pouvoirs et devoirs de ce conseil de surveillance.
 - 2 Nomination des membres du conseil de surveillance pour une durée indéterminée.
 - 3 Refonte des statuts de la Société, sans modification de la clause relative à l'objet social, afin qu'ils reflètent les résolutions proposées.
 - 4 Divers.
- a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé de créer un conseil de surveillance et de fixer les pouvoirs et devoirs des membres de ce conseil de surveillance qui seront détaillés sous la Partie IV des statuts suite à leur refonte conformément à la troisième résolution ci-après.

Deuxième résolution

L'Associé a décidé de nommer les personnes suivantes en tant que membres du conseil de surveillance pour une durée illimitée:

- Mr. Marc Weber, né à Giessen (Allemagne) le 15 janvier 1965, consultant, résidant au Schillerstraße 20, 60313 Francfort sur le Main, Allemagne;
- Mr. Ahmet Mesinoglu, né à Triest (Allemagne) le 19 octobre 1976, consultant, résidant au 29 Esplanade, 1st floor, St Helier JE2 3QA, Jersey, Iles Anglo-Normandes;
- Mr. Nizar Ghossaini, né au Liban le 17 novembre 1950, consultant, résidant au 8743 La Palma Lane, Naples FL 34108, États-Unis d'Amérique;
- Dr. Cletus von Pichler, né à Detmold-Lippe (Allemagne) le 16 mai 1943, consultant, résidant au Tizianstr. 129, 80638 Munich, Allemagne;
- Dr. Hans Georg Vater, né à Maehrisch-Neustadt (République Tchèque) le 29 janvier 1942, consultant, résidant au Hohe Buchen 9, 45133 Essen, Allemagne; et
- Mr. John Splude, né au Wisconsin (États-Unis) le 11 septembre 1945, consultant, résidant au 2855 S. James Drive, New Berlin, WI 53151, États-Unis d'Amérique.

Troisième résolution

L'Associé a décidé de procéder à la refonte des statuts de la Société, sans modifier la clause relative à l'objet social, qui auront désormais la teneur suivante:

«I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Dematic Group S.à r.l.» (la «Société»), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») et par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social de la Société peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du Conseil de Gérance (dans ces Statuts, «Conseil de Gérance» (défini ci-après) désigne le gérant unique (défini ci-après) si ledit conseil ne se compose que d'un seul gérant). Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des associés (dans ces Statuts, «assemblée générale des associés» désigne l'associé unique lorsque la Société n'a qu'un seul associé) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du Gérant, ou en cas de pluralité de Gérants, du Conseil de Gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le Gérant unique ou le Conseil de Gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à trois millions de dollars des États-Unis d'Amérique (USD 3.000.000,-) représenté par trois millions (3.000.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar US (USD 1,-) chacune et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

5.3 En plus du capital social souscrit, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes d'émission payées sur une ou plusieurs actions en sus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat par la Société des actions des associés, pour effectuer des distributions aux associés (y compris lors de la liquidation de la Société), sous réserve qu'un tel rachat ou qu'une telle distribution prélevés sur la prime d'émission bénéficie en priorité aux actions sur lesquelles la prime d'émission en question a été payée à l'origine, pour compenser des pertes nettes réalisées ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers. En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil. Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé, qui en fait la demande.

6.5 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Gérants.

7.1 La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associé(s) eux-mêmes ou non (le(s) «Gérant(s)»). Si la Société est gérée par au moins deux (2) Gérants, ils formeront un Conseil de Gérance (ci-après le «Conseil de Gérance»). Le(s) Gérant(s) est (seront) nommé(s) par les associés qui déterminent la durée de son (leur) mandat (et leur nombre).

7.2 Le(s) Gérants est (sont) rééligible(s) et il(s) peu(ven)t être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par décision des associés.

7.3 Un Gérant ne peut pas, en même temps, être membre du Conseil de Surveillance (défini ci-dessous).

7.4 Les associés pourront décider de séparer les Gérants ainsi nommés en Gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») et en Gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Art. 8. Pouvoirs du Conseil de Gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du Gérant ou, en cas de pluralité de Gérants, du Conseil de Gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le Gérant, ou s'il y a plusieurs Gérants par deux Gérants agissant de manière conjointe.

8.3 Le Conseil de Surveillance peut adopter de temps à autres un règlement intérieur, que le Conseil de Gérance devra à son tour approuver, contenant une liste de matières dans le cadre desquelles le Conseil de Gérance, avant de prendre une décision ou d'entreprendre une action, doit au préalable en informer le Conseil de Surveillance et/ou obtenir son accord.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le Conseil de Gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, et au moins une fois par mois, ou sur convocation des Gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les Gérants un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les Gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque Gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4 Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Gérants est présente ou représentée, pour autant que s'il est des Gérants de Catégorie A et de Catégorie B, la présence d'un (1) Gérant de catégorie A et d'un (1) Gérant de catégorie B est nécessaire afin de respecter les conditions de quorum. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de la réunion. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par tous les Gérants présents ou représentés à la réunion.

9.5 Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Gérants est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance sont prises valablement à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par tous les Gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout Gérant peut participer à la réunion du Conseil de Gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les Gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des Gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation - Délégation de Pouvoir. Vis à vis des tiers, la Société sera engagée par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux (2) Gérants si plus d'un (1) Gérant ont été nommés.

Toutefois, si les associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de Catégorie A et un ou plusieurs Gérants de Catégorie B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B».

Art. 11. Responsabilités des Gérants. Les Gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Conseil de Surveillance

Art. 12. Membres du Conseil de Surveillance.

12.1 Un conseil de surveillance (le «Conseil de Surveillance») peut être nommé par l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, la nomination d'un Conseil de Surveillance est obligatoire.

12.2 Les membres du Conseil de Surveillance seront nommés par une résolution de l'assemblée générale des associés qui déterminera la durée de leur mandat (ainsi que leur nombre). Les membres sortants du Conseil de Surveillance peuvent être réélus. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des associés.

12.3 Les membres du Conseil de Surveillance ne peuvent pas, en même temps, être Gérants.

12.4 Si la majorité des membres du Conseil de Surveillance démissionnent de leur fonction une assemblée générale des associés sera convoquée pour nommer un nouveau Conseil de Surveillance.

Art 13. Pouvoirs et Devoirs du Conseil de Surveillance.

13.1 Le Conseil de Surveillance sera responsable de la surveillance de la politique du Conseil de Gérance, de toutes opérations et du déroulement général des affaires de la Société et des entités y affiliées. Il donnera des conseils au Conseil de Gérance. Dans l'accomplissement de leurs fonctions, les membres du Conseil de Surveillance se laisseront guider par les intérêts des associés.

13.2 Le Conseil de Gérance donnera de temps en temps au Conseil de Surveillance toute information nécessaire au Conseil de Surveillance dans l'accomplissement de ses fonctions.

13.3 Le Conseil de Surveillance aura accès aux immeubles, locaux et les terrains de la Société et sera en droit d'inspecter les comptes, enregistrements et autres porteurs d'information sur la Société à tout moment, après notification au Conseil de Gérance. Le Conseil de Surveillance peut se voir assister par tout expert dans l'exercice de ces pouvoirs.

Art. 14 Réunions du Conseil de Surveillance.

14.1 Il sera donné à tous les membres du Conseil de Surveillance un avis écrit de toute réunion du Conseil de Surveillance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Surveillance.

14.2 Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du Conseil de Surveillance donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télécopie, télex, ou courrier électronique. Aucune convocation préalable ne sera requise pour des réunions individuelles tenues à des dates et en des endroits fixés dans un programme auparavant adopté par résolution du Conseil de Surveillance. Si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour, la réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable.

14.3 Tout membre du Conseil de surveillance peut agir lors de toute réunion du Conseil de Surveillance en donnant procuration par écrit, soit en original, soit par télégramme, télécopie, télex, ou courrier électronique à un autre membre du Conseil de Surveillance.

14.4 Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à la réunion du Conseil de Surveillance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

14.5 Les membres du Conseil de Surveillance désigneront une personne en leur sein pour présider les réunions du Conseil de Surveillance (le «Président»).

14.6 Le Conseil de Surveillance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Surveillance sont prises valablement à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

14.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance seront signés par son Président ou, en son absence, par le Président pro tempore qui a présidé la réunion en question. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui seront produits en justice ou autrement seront signés par le Président ou le Président pro tempore, sinon par deux membres du Conseil de Surveillance.

V. Assemblée Générale des Associés

Art. 15. Pouvoirs et droits de vote.

15.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

15.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

15.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, une autre personne comme mandataire.

Art. 16. Forme - Quorum - Majorité.

16.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télécopie, télex ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

16.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

16.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

VI. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 17. Exercice social.

17.1 L'exercice social commencera le premier (1^{er}) octobre de chaque année et se terminera le trente (30) septembre de l'année suivante.

17.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le Gérant ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

17.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 18. Affectation des bénéfices.

18.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

18.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

18.3 Le Conseil de Gérance peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Le Conseil de Gérance déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

VII. Dissolution - Liquidation**Art. 19. Dissolution - Liquidation.**

19.1 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale extraordinaire des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

19.2 Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera reparti entre tous les associés de la manière suivante: après le remboursement de la contribution de chaque associé au capital (y compris les primes d'émission payées), le produit net de la liquidation sera reparti entre les associés à proportion des contributions cumulées à la Société pour souscrire aux actions qu'ils détiennent (comprenant toute prime d'émission payée).

VIII. Disposition générale

Art. 20. Loi Applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la partie comparante ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même mandataire, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Smetryns, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 5 juillet 2011. Relation: RED/2011/1369. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 14 juillet 2011.

Référence de publication: 2011110818/560.

(110127565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

Hexagone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.800,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 139.149.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associée unique de la Société en date du 13 Aout 2011, que:

- M. Timo Hirte, ayant son adresse professionnelle au 34 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, a démissionné de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 29 Juillet 2011.

- Mademoiselle Audrey Nangle, ayant son adresse professionnelle au 34 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, a démissionné de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 14 Juillet 2011.

- M. John Paul McKeon, ayant son adresse professionnelle au 34 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, a été nommé administrateur de la Société avec effet au 29 Juillet 2011.

Pour extrait conforme.

A Luxembourg, le 17 août 2011.

Référence de publication: 2011117627/18.

(110135188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Harbinger Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 11.618.075,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 127.489.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011117623/10.

(110134970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Harvest I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 159.873.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 août 2011.

Référence de publication: 2011117624/10.

(110135414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Hills Place S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 135.680.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 18 août 2011.

Référence de publication: 2011117628/10.

(110135160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Haardwand s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9770 Rumlange, Maison 10.

R.C.S. Luxembourg B 98.823.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011117630/10.

(110135426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Haga 2000 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 66.971.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011117631/10.

(110135061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Hastings & Cornwall S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 78.390.

EXTRAIT

Au cours l'assemblée générale ordinaire tenue le 17 juin 2011, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:
le mandat des administrateurs, Wim Rits et Ivo Hemelraad, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2015.

le mandat du commissaire aux comptes, Kohnen & Associés S.à r.l., est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2015.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011117632/14.

(110135099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

HG (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 77.952.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2011117637/10.

(110134723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Hollimex S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 105.728.

Le contrat de domiciliation conclu entre la société LuxGlobal Trust Services S.A. et la société Hollimex S.A. 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg a pris fin en date du 15 juillet 2011 et le siège social a été dénoncé avec effet à la même date.

Luxembourg, le 15 juillet 2011.

LuxGlobal Trust Services S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011117638/12.

(110134777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Hollimex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 105.728.

Je, soussigné,

Hendrik H.J. KEMMERHNG

Demeurant professionnellement au 42-44, avenue de la gare à L-1610 Luxembourg,

Né le 22/03/1965 à Heerlen (PA YS-BAS),

démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:

HOLLIMEX S.A.

ayant son siège social au 42-44, avenue de la gare à L-1610 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 105.728

Date effective: le 15 juillet 2011

Fait à Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Hendrik H.J. KEMMERLING.

Référence de publication: 2011117639/17.

(110135000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Hollimex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 105.728.

Je, soussigné,

La société Luxglobal Management S.à r.l
domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare à L-1610 Luxembourg,
démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:
HOLLIMEX S.A.

ayant son siège social au 42-44, avenue de la gare à L-1610 Luxembourg,
enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 105.728

Date effective: le 15 juillet 2011

Fait à Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Hendrik H.J. KEMMERLING / Claude ZIMMER.

Référence de publication: 2011117640/16.

(110135000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Hollimex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 105.728.

Je, soussigné,

Marc THEISEN

Demeurant professionnellement au 42-44, avenue de la gare à L-1610 Luxembourg,
Né le 05/11/1954 à Luxembourg (LUXEMBOURG),
démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:
HOLLIMEX S.A.

ayant son siège social au 42-44, avenue de la gare à L-1610 Luxembourg,
enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 105.728

Date effective: le 15 juillet 2011

Fait à Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Marc THEISEN.

Référence de publication: 2011117641/17.

(110135000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Hollimex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 105.728.

Je, soussigné,

Claude ZIMMER

Demeurant professionnellement au 42-44, avenue de la gare à L-1610 Luxembourg,
Né le 18/07/1956 à Luxembourg (LUXEMBOURG),
démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:
HOLLIMEX S.A.

ayant son siège social au 42-44, avenue de la gare à L-1610 Luxembourg,
enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 105.728

Date effective: le 15 juillet 2011

Fait à Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Claude ZIMMER.

Référence de publication: 2011117642/17.

(110135000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Hollimex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 105.728.

Nous vous informons par la présente la démission de la société Zimmer & Partners S.A. dont le siège social est situé au 3-7, rue Schiller à L-2519 Luxembourg, Immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507, en tant que Commissaire aux Comptes de la société Hollimex S.A. avec effet au 15 juillet 2011.

Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Zimmer & Partners S.A.

Signature

Référence de publication: 2011117643/13.

(110135196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Hôtel de la Sûre SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9650 Esch-sur-Sûre, 1, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 103.612.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011117645/10.

(110135063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

I.T. Logistics Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 143.152.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue à Luxembourg en date du 18 août 2011

Il résulte dudit procès-verbal que

le siège social est transféré du 26, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg au 45-47, route d'Arlon L-1140 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 18 août 2011.

Pour la société

Référence de publication: 2011117646/13.

(110135473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Immobilière Gaby BIEWER S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6225 Altrier, 27, op der Rausch.

R.C.S. Luxembourg B 94.022.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011117647/10.

(110135424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Instal Cuisines S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6312 Beaufort, 104, route d'Eppeldorf.

R.C.S. Luxembourg B 132.630.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour *INSTAL CUISINES S.à.r.l.*

Fideco Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2011117648/12.

(110135390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Izucar Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.966.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *Izucar Luxembourg II S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011117649/11.

(110135379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Izucar Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.966.

Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 6 juillet 2011

1. Mme Nancy BLEUMER a démissionné de son mandat de gérante B.

2. M. Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 18 août 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *Izucar Luxembourg II S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011117650/16.

(110135505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

IBM Belgium Financial Services Company, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8308 Capellen, 89C, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 31.886.

EXTRAIT

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 de IBM Belgium Financial Services Company ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011117651/12.

(110135118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

ICAP 2005 LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 124.705.

Les comptes annuels au 31/03/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011117652/11.

(110134837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Euroports Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 121.500.050,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 117.473.

In the year two thousand and eleven, on the first day of July.

Before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Prime Infrastructure Europe Holdings (Malta II) Ltd, a company incorporated under the laws of Malta whose registered office is at 171 Old Bakery Street, Valetta VLT 09, Malta,

hereby represented by Me Cédric BLESS, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in June 2011.

AEIF LH Sub 06 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of fifteen thousand euro (EUR 15,000.-), with registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 138.373,

hereby represented by Me Cédric BLESS, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in June 2011.

Antin Infrastructure Luxembourg IV, a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 154.162 (collectively referred with Prime Infrastructure Europe Holdings (Malta II) Ltd and AEIF LH Sub 06 S.à r.l. as the "Shareholders"),

hereby represented by Me Cédric BLESS, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 28 June 2011.

The said proxies shall be annexed to the present deed.

The appearing persons have requested the undersigned notary to record that they are the shareholders of EURO-PORTS HOLDINGS S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of one hundred and twenty-one million five hundred thousand and fifty euro (EUR 121,500,050.-), with registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of 21 June 2006, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1650 of 31 August 2006 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 117.473 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary, of 16 December 2010, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 543 of 23 March 2011.

The Shareholders, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

- 1 To fully restate the articles of incorporation of the Company without amending the corporate object of the Company
- 2 Acknowledgment of the resignation of Jonathan Sellar and Anthony Vaughan as managers of the Company.
- 3 Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to fully restate the articles of incorporation of the Company without amending the corporate object of the Company which articles shall read as follows:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Form, Name.

1.1 There is formed a private limited liability company under the name EUROPORTS HOLDINGS S.à r.l. which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company») and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for the amendments to the Articles.

2.3 However, the board of managers (hereafter the «Board of Managers») of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

3. Object.

3.1 The Company's object is to invest in real estate, ports and infrastructure projects directly or indirectly in Luxembourg and abroad and to acquire or sell or make other dispositions and to hold, directly or indirectly, interests in Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administer, develop and manage such holding of interests.

3.2 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect Shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies»), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.3 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

3.3.1 to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

3.3.2 to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

3.3.3 to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future), or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of the Law.

3.4 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitate the accomplishment of its purpose in all areas described above.

4. Duration.

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at one hundred and twenty-one million five hundred thousand fifty euro (EUR 121,500,050.-), represented by four million eight hundred and sixty thousand and two (4,860,002) shares (parts sociales) of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all fully subscribed and entirely paid up. The holders of the shares are together referred to as the «Shareholders».

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of the said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Chapter III. - Management

7. Management.

7.1 The Company shall be managed by a Board of Managers consisting of several managers who shall be appointed by a resolution of the Shareholders.

7.2 The Shareholders may decide to qualify the appointed managers as managers of different classes and to designate an independent manager (the "Independent Manager").

7.3 The managers need not be Shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholders.

7.4 The Board of Managers may appoint a chairman. Should the Shareholders appoint a Independent Manager, such Independent Manager should act as chairman. The chairman shall not have a second or casting vote. If the chairman is not present at any meeting of the Board of Managers, the managers who are present may appoint any one of their members to act as chairman.

8. Powers of the Board of Managers.

8.1 In dealing with third parties, the Board of Managers, without prejudice to Articles 7 and 9 of the present Articles, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects provided that the terms of this article shall have been complied with.

8.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

9. Representation of the Company.

9.1 Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated.

10. Meeting of the Board of Managers.

10.1 The meetings of the Board of Managers are convened by any manager and held at such times as may be determined by the Board of Managers and in any event not less than four times annually in Luxembourg or such other place as the Board of Managers may from time to time determine. No meetings of the Board of Managers may be convened on less than five Business Days' written notice to be given to each manager, but they may be convened on shorter notice if all managers agree.

10.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

10.3 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

10.4 The quorum for the holding of a Board meeting is at least three managers. In the event that the managers have been qualified as managers of different classes, one manager of each class shall be present or represented. If a quorum is not present at a duly notified meeting of the Board of Managers, the meeting will be adjourned to the same time and place on the fifth Business Day after the original date of the meeting. The quorum for the holding of a reconvened meeting of the Board of Managers is any two managers, save where the subject matter of such reconvened meeting is to consider a resolution in relation to a Unanimous Matter, (as defined in article 10.9) in which case the quorum requirement shall be the same as for the original meeting of the Board of Managers.

10.5 The use of video-conferencing equipment and conference calls shall be allowed provided that each participating manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone, provided that no manager may attend a board meeting by telephone from the United Kingdom.

10.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

10.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any manager or by any person nominated by any manager or during a meeting of the Board of Managers.

10.8 Observers may be designated by the Shareholders and be entitled to attend, though not to vote, at meetings of the Board of Managers.

10.9 The following matters are "Unanimous Matters":

10.9.1 any amendment to the Cash Distribution Policy, the Investment Criteria or the Financing Strategy;

10.9.2 the making of a Capital Call other than where the Capital Call is either:

(i) both for the purpose of either:

(a) Development Capital Expenditure; or

(b) an acquisition in accordance with the Investment Criteria, and

in each case, in respect of an amount which, when aggregated with all Committed Capital Calls, gives an aggregate sum of not more than €50 million; or

(ii) is in the view of the managers (acting reasonably) deciding as for non Unanimous Matters required to avoid the occurrence of an insolvency event of default under the terms of any borrowing facility of a Group Company or required in order to implement a refinancing undertaken by any Group Company,

(a "Pre-approved Capital Call");

10.9.3 the entry into of any agreement to incur any borrowings or incurring any debt in the nature of borrowings by any Group Company other than in accordance with the Financing Strategy;

10.9.4 any amendment to the Accounting Policies and any proposal to the Shareholders to change the Company's financial year end or jurisdiction of incorporation;

10.9.5 any amendments to the Delegated Authorities other than amendments to the quantum of the general delegations that are within the ranges prescribed in the Delegated Authorities;

10.9.6 the approval of any item of Development Capital Expenditure or any acquisitions in accordance with the Investment Criteria in excess of €10 million;

10.9.7 the commencement or settlement of any litigation, arbitration or other proceedings by any Group Company where the likely or actual quantum of the dispute is greater than €5 million;

10.9.8 the issue by any Group Company of any equity, debt or hybrid instrument or an option over any equity, debt or hybrid instrument (including pursuant to any employee incentive plan) other than:

- (i) in accordance with the Shareholders' Agreement; or
- (ii) in connection with a Pre-approved Capital Call;

10.9.9 any entry into, material amendment to or termination of any contract by any Group Company which is:

- (i) material and outside the normal course of business; or
- (ii) not on arms length terms

10.9.10 the adoption of any new Business Plan or any changes, variations or amendments to the Business Plan other than in respect of Development Capital Expenditure or an acquisition in accordance with the Investment Criteria;

10.9.11 the appointment or replacement of any auditors of the Company;

10.9.12 the entry into or the agreement to enter into any joint venture, partnership, co-investor or similar type arrangement by or in respect of any Group Company other than in accordance with the Business Plan or where such event is funded by a Pre-approved Capital Call;

10.9.13 the sale by any Group Company of any material asset (including any interest in any body corporate), where "material" means contributing more than 5% of the EBITDA of the Euroports Group;

10.9.14 any decision in relation to the cessation of any material part of the Business (including the termination of any contract), where "material" means contributing more than 5% of the EBITDA of the Euroports Group;

10.9.15 any decision to use funds in any liquidity reserve account set up by the Company to settle contingent liabilities not covered by the Business Plan;

10.9.16 any decision to change the tax residency of the Company or any other decision which may impact the tax residency of the Company; and

10.9.17 any changes, variations or amendments to this list of Unanimous Matters.

10.10 Any decision in respect of a Unanimous Matter requires the approval of all Managers present or represented at the Meeting other than the independent Manager, if any.

10.11 Except for any Unanimous Matter, any decision of the Board of Managers shall be adopted by simple majority decision of the Board Member attending the meeting. In the event that the managers have been qualified as managers of different classes, a decision shall be adopted provided that managers of at least two different classes are voting in favour of the resolutions.

10.12 The matters listed under article 11.8 shall be referred by the Board of Managers to the Shareholders and the Board of Managers shall only be entitled to resolve to approve such matters if they have previously received the approval of the Shareholders in accordance with article 11.8.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

11. Powers of the general meeting of Shareholder(s) - Votes.

11.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

11.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All shares have equal voting rights.

11.3 If all the Shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

11.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

11.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast his or her vote in writing.

11.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

11.7 Subject to article 11.8 and to any other provisions of the Law, collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

11.8 The following matters shall be referred by the Board of Managers to the Shareholders and require the approval of the majority of Shareholders in number and Shareholders holding together at least 90% of the Shareholder Voting Rights:

- (a) any matter relating to the winding up of the Company;

- (b) any merger or a sale of all or substantially all the assets of the Company, including any IPO;
- (c) any amendment to these Articles; and
- (d) any amendment to the terms of any Membership Interest or to the rights attached to any class of Membership Interests or the issue of any shareholder debt instrument ranking in priority to existing shareholders debt instrument;
- (e) the appointment and dismissal of the chairman of the Board of Manager from time to time; and
- (f) any change of name of the Company.

Chapter V. - Transfers

12. Transfer of shares.

12.1 In the case of a single Shareholder, the Company's shares held by the single Shareholder are freely transferable.

12.2 In the case of plurality of Shareholders, the shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

12.3 No Shareholder shall do, or agree to do, any of the following except with the prior written consent of the other Shareholders or otherwise in accordance with these Articles:

12.3.1 pledge, mortgage, charge or otherwise encumber any Membership Interests or any interest in any Membership Interests;

12.3.2 grant an option over any Membership Interests or any interest in any Membership Interests; or

12.3.3 enter into any agreement in respect of the votes attached to any Membership Interests.

12.4 A transfer of any Membership Interests by any Shareholder (the "Relevant Interest") shall comply with, and be subject to the adherence to, the Shareholders Agreement, if any

12.5 The Company shall only approve for registration a transfer of Membership Interests carried out in accordance with any Shareholders Agreement and the Articles.

13. Permitted Transfers.

13.1 Subject to the provisions of Article 12.2, a Shareholder may at any time transfer all (but not part) of his or her Membership Interests to an Affiliate. Articles 14 and 15 shall not apply to the transfer of any Membership Interests pursuant to this Article 13.1.

14. Right of First Offer.

14.1 Subject to the provisions of Article 12.2, a Shareholder (the "Exiting Shareholder") shall give a written notice (a "Transfer Notice") to the other Shareholders (the "Non-Exiting Shareholders") indicating that the Exiting Shareholder wishes to transfer all or part of its Membership Interests to a third party.

14.2 The Non-Exiting Shareholders shall, within 30 Business Days after receipt of the Transfer Notice, give written notice (the "Offer Notice") to the Exiting Shareholder of the terms and conditions and the price (the "Offer Price") at which the Non-Exiting Shareholders would be willing to buy the Membership Interests:

(a) of all (but not part) of the Membership Interests being sold by the Exiting Shareholder pro-rata to their Relevant Percentage; or

(b) in the event that the other Non-Exiting Shareholders do not send any Offer Notice, all (but not part) of the Membership Interests being sold by the Exiting Shareholder if such Non-Exiting Shareholder should decide to purchase the other Non-Exiting Shareholder's pre-emption right entitlement.

14.3 Subject to Article 14.2, if the Non-Exiting Shareholders fail to give Offer Notices which would result in the sale of all of the Exiting Shareholder's Membership Interests in the time period set out in Article 14.2, the Exiting Shareholder may sell all (but not part) of the Exiting Shareholder's Membership Interests being sold by the Exiting Shareholder which are not subject to an Offer Notice from a Non-Exiting Shareholder to any person.

14.4 The Exiting Shareholder shall, within 15 Business Days after receipt of an Offer Notice, give written notice to the Non-Exiting Shareholder that either:

(a) the Exiting Shareholder is willing to sell its Membership Interests to the Non-Exiting Shareholder on the basis set out in the relevant Offer Notice; or

(b) the Exiting Shareholder is not willing to sell its Membership Interests on the basis set out in the relevant Offer Notice.

14.5 If the Exiting Shareholder gives a notice under Article 14.4(a) the Exiting Shareholder shall sell and the Non-Exiting Shareholder shall buy the Membership Interests of the Exiting Shareholder on the terms set out in the Offer Notice.

14.6 If the Exiting Shareholder gives a notice under Article 14.4(b), the Exiting Shareholder may (subject to Article 14.2) sell its Membership Interests to any other person (the "Buyer") for a period of 6 months from the date of the Offer Notice provided that:

(a) the price paid by the Buyer is at least 5% greater than the Offer Price;

(b) the terms and conditions of the sale to the Buyer are not materially more favourable to the Buyer than those terms and conditions set out in the Offer Notice; and

(c) the Buyer is not a material competitor of the Business.

15. Drag Along Rights and Tag Along Rights.

15.1 After a period of 5 years from 28 July 2009 or earlier if so permitted by the Shareholders Agreement, if Majority Holder(s) wish to transfer the entirety of their Membership Interests to a bona fide third party for value (a "Proposed Third Party Transfer"), subject to the Proposed Third Party Transfer being for cash consideration, the Majority Holder(s) shall give written notice (a "Drag Along Notice") to the other Shareholders (the "Minority Holder") requiring that they sell all of their Membership Interests ("Drag Along Interests") to the proposed transferee (the "Buyer") on the date specified in the Drag Along Notice and otherwise on the same terms (including the price) as apply to the proposed transfer of Membership Interests by the Majority Holder(s) to the Buyer. If the Proposed Third Party Transfer is not for cash consideration, no Majority Holder(s) shall be entitled to serve a Drag Along Notice.

15.2 Any Drag Along Notice shall:

(d) be irrevocable;

(e) duly describe all material terms and conditions (including terms relating to price, time of completion (which shall be at least 10 Business Days after the date of the Drag Along Notice) and conditions precedent agreed between the Majority Holder(s) and the Buyer;

(f) be governed by the laws of the jurisdiction governing any agreement between the Majority Holder(s) and the Buyer; and

(g) provide that each Shareholder shall be required to deliver on the date of completion specified in the Drag Along Notice duly signed share transfer forms together with the relevant share certificate(s) (or an indemnity in respect thereof in a form satisfactory to the Board of Managers) in respect of the Drag Along Interests, on terms that such transfers shall become effective upon receipt by each Shareholder respectively of the purchase money in respect thereof.

15.3 If a Shareholder fails to comply with its obligations under article 15.2(d) (a "Dragged Shareholder"), the Company may receive the purchase money on trust for such Dragged Shareholder and the Board of Manager may authorise registration of the transfer(s) to the Buyer. The receipt by the Company of the purchase money shall be a good discharge to such Dragged Shareholder who shall not be bound to see the application of those monies. The Dragged Shareholder shall surrender its share certificate(s) (if any) and other documents of title relating to the Drag Along Interests (or provide an indemnity in respect thereof in a form satisfactory to the Board of Managers) to the Company. On, but not before, such surrender or provision, the Dragged Shareholder shall be entitled to the consideration due for the Drag Along Interests transferred on its behalf, without interest.

15.4 In the event that Majority Holder(s) are seeking to sell their Membership Interests (but do not intend to drag the Minority Holder in accordance with article 15.1 to 15.3, then such Exiting Shareholders shall give written notice (a "Sale Notice") of the proposed transfer and the terms of that transfer (including the price) to any Non-Exiting Shareholders.

15.5 The Non-Exiting Shareholders may, within 30 Business Days after receipt of a Sale Notice, give written notice (a "Tag Along Notice") to the Exiting Shareholders requiring that the Non-Exiting Shareholders' Membership Interests ("Tag Along Interests") be sold to the Buyer on the date specified in the Tag Along Notice and otherwise on the same terms (including the price) as apply to the proposed transfer of Membership Interests by the Exiting Shareholders to the Buyer.

15.6 Any Tag Along Notice shall:

(h) be irrevocable and unconditional;

(i) be governed by the laws of the jurisdiction governing any agreement between the Exiting Shareholders and the Buyer; and

(j) provide that the Non-Exiting Shareholders shall be required to deliver on the date of completion specified in the Sale Notice duly signed share transfer forms together with the relevant share certificate(s) (or an indemnity in respect thereof in a form satisfactory to the Board of Managers) in respect of the Tag Along Interests, on terms that such transfers shall become effective upon receipt by each Shareholder respectively of the purchase money in respect thereof.

15.7 If a Shareholder fails to comply with its obligations under this Article 15 (a "Failing Shareholder"), the Company may receive the purchase money on trust for such Failing Shareholder and the Board of Managers may authorise registration of the transfer(s) to the Buyer. The receipt by the Company of the purchase money shall be a good discharge to such Failing Shareholder who shall not be bound to see the application of those monies. The Failing Shareholder shall surrender its share certificate(s) and other documents of title relating to the Tag Along Interests (or provide an indemnity in respect thereof in a form satisfactory to the Board of Managers) to the Company. On, but not before, such surrender or provision, the Failing Shareholder shall be entitled to the consideration due for the Tag Along Interests transferred on its behalf, without interest.

15.8 No Majority Holder(s) shall serve a Drag Along Notice or a Sale Notice on any Minority Holder until the Majority Holder(s) have first complied with the provisions of article 14 and offered the Minority Holder a right of first offer in accordance with article 14.

Chapter VI. - Business year

16. Business year.

16.1 The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

16.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Board of Managers and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

16.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

17. Distribution right of shares.

17.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

17.2 From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

17.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by Law and by these Articles, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed subject to the terms of the Shareholders' Agreement.

17.4 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

17.5 Notwithstanding the preceding provisions, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

Chapter VII. - Liquidation

18. Dissolution and Liquidation.

18.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any one of the Shareholders.

18.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

18.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VIII. - Applicable law

19. Applicable law.

19.1 Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles or the Shareholders' Agreement.

Definitions.

"Accounting Policies" means the accounting policies of the Euroports Group which will generally be consistent with the International Financial Reporting Standards as adopted for use in the European Union;

"Affiliate" means:

(a) a person who Controls, is Controlled by or is under common Control with another person;

(b) in respect of a limited partnership or fund (or a subsidiary undertaking of a limited partnership or fund), the partnership's or fund's general partner and manger (or equivalent person irrespective of title), any Related Party of that general partner or manager and any other limited partnership or fund managed or administered by that general partner or manager or a Related Party of that general partner or manager (and any subsidiary undertaking of that limited partnership or fund);

and, for the avoidance of doubt, each of Antin Infrastructure Luxembourg IV S.À R.L., a société à responsabilité limitée, validly existing and duly organised under the laws of Luxembourg, registered at the Company Register under registration number B 154162, whose registered office is at 44 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg ("Antin IP"), Antin Infrastructure Partners FCPR, a fonds commun de placement à risques benefiting from the simplified procedure and duly organised and validly existing and operating under Articles L. 214-20 et seq. of the Code Monétaire et Financier of the French Republic ("Antin IP FCPR") and Antin Infrastructure Partners SAS, a société par actions simplifiée, validly existing and duly organised under the laws of the French Republic, registered at the French register of commerce and companies under registration number 487 530 677, whose registered office is at 374 rue Saint-Honoré, 75001 Paris, France which is a regulated portfolio management company duly authorised by the Autorité des Marchés Financiers to act as a fund manager under the approval number GP 08 000019 ("Antin Infrastructure Partners SAS") are Affiliates of each other but are not Affiliates of BNP Paribas SA;

"Business" means the business of acquiring, managing and holding ports businesses substantially in Europe;

"Business Day" means any day (other than a Saturday or Sunday) when banks in London, Luxembourg, Malta, Paris, Sydney and the Netherlands are open for the transaction of normal business;

"Business Plan" means the agreed business plan for the Euroports Group;

"Capital Call" means a call by the Board of Managers of the Company for further funding to be provided by the Shareholders of the Company to the Company or another Group Company;

"Cash Distribution Policy" means the policy for distributing cash from the Company to the Shareholders;

"Co-investing Fund" means in respect of Prime Infrastructure Europe Holdings (Malta II) LTD (formerly BBI Europe Holdings (Malta II) Ltd, a company incorporated in Malta (registered no. C38963), whose registered office is at 171 Old Bakery Street, VLT 09 Valletta, Malta, any fund that is an Affiliate of Prime Limited, in respect of AEIF LH SUB 06 S.À R.L., (formerly BBEIF LH SUB 06 S.À.R.L.) a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg as a société à responsabilité limitée whose registered office is at 6, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg register of commerce and companies under registration number B 138 373, any fund that is an Affiliate of the Arcus European Infrastructure Fund 1 L.P. and in respect of Antin IP, any fund that is an Affiliate of Antin IP FCPR and, in each case, any subsidiary undertaking of such fund;

"Committed Capital Call" means a Capital Call to which Shareholders have agreed to and are obliged to provide funding;

"Control" means the power of a person (or persons acting in concert) to secure that the affairs of another are conducted directly or indirectly in accordance with the wishes of that person (or persons acting in concert) whether by means of (a) being the owner of more than 50% of the issued share capital of or voting rights in that person; and/or (b) having the right to appoint or remove a majority of directors or otherwise control the votes at board meetings by virtue of powers conferred by any document regulating the affairs of that person; and "Controlled" shall be construed accordingly. For these purposes, "persons acting in concert", in relation to a person, are persons which actively co operate, pursuant to an agreement or understanding (whether formal or informal) with a view to obtaining or consolidating Control of that person;

"Delegated Authorities" means delegation of authorities decided by the Board of Managers;

"Development Capital Expenditure" means capital expenditure applied to fund (i) the improvement of existing fixed assets or business terminals which is expected to lead to incremental average annual revenue generated by such asset or business terminal of 20% or more when measured over the 3 years of full operation forecast from the completion of the improvement and compared to the three years of full operation prior to completion of the improvement associated with that specific asset/terminal/business, (ii) the building or purchase of additional fixed assets associated with an existing terminal/business, (iii) any project not otherwise dedicated to replacing an existing asset, terminal or business; (iv) any project establishing a new business stream and (v) the acquisition of any new businesses, including (for the avoidance of doubt) expenditure in respect of the Vado project;

"Euroports Group" means the Group Companies taken as a whole group;

"Financing Strategy" means the strategy in accordance with which Group Companies will be debt funded;

"Group Companies" means the Company and each subsidiary undertaking of the Company and any other company or entity in which the Company or one of its subsidiary undertakings holds any equity, partnership or similar interest and "Group Company" means any one of them;

"Investment Criteria" means the criteria in accordance with which Group Companies may make further investments;

"Maintenance Capital Expenditure" means capital expenditure that is not Development Capital Expenditure;

"Membership Interests" means, in respect of a Shareholder, all of the Ordinary Shares, debt instruments and other interests in the Company (whether debt or equity) held by the Shareholder or a Related Party of such Shareholder;

"Ordinary Share" means an ordinary share of EUR 25 in the share capital of the Company;

"Related Parties" means in respect of each Shareholder, those persons who Control, are Controlled by, or are Controlled by the same person as, that Shareholder directly or indirectly and a "Related Party" means any one of them;

"Relevant Percentage" means, in respect of each Shareholder, the percentage of the total number of votes attaching to Ordinary Shares in issue from time to time attaching to Ordinary Shares held by that Shareholder and its Affiliates and Co-investing Funds for the time being;

"Shareholders' Agreement" means any shareholders' agreement between the Shareholders and the Company (or any of them), as entered into and amended from time to time; and

"Shareholder Voting Rights" means the right to cast a vote as a Shareholder at any meeting of Shareholders.

Second resolution

The Shareholders resolved to acknowledge the resignation of Jonathon Sellar and Anthony Vaughan with effect on 1 July 2011 and resolved to grant full discharge to them for the performance of his duties as far as legally possible and to resolve again on the said discharge at the time the annual general meeting will approve the annual accounts of the current financial year.

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le premier jour du mois de juillet.

Par-devant Nous, Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

Prime Infrastructure Europe Holdings (Malta II) Ltd, une société régie par les lois de Malte dont le siège social est au 171 Old Bakery Street, Valetta VLT 09, Malte («Prime Infrastructure Europe Holdings (Malta II) Ltd»),

représentée aux fins des présentes par Me Cédric BLESS, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée en juin 2011.

AEIF LH Sub 06 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, ayant un capital social de quinze mille euros (EUR 15.000.-), dont le siège social est au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.373 («AEIF LH Sub 06 S.à r.l.»),

représentée aux fins des présentes par Me Cédric BLESS, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée en juin 2011.

Antin Infrastructure Luxembourg IV, une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), ayant son siège social au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.162 («Antin Infrastructure Luxembourg IV», collectivement désignée avec Prime Infrastructure Europe Holdings (Malta II) Ltd et AEIF LH Sub 06 S.à r.l. en tant qu' «Associés»),

représentée aux fins des présentes par Me Cédric BLESS, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 28 juin 2011.

Les prédites procurations resteront annexées aux présentes.

Les personnes comparantes ont requis le notaire instrumentant d'acter qu'ils sont les associés de EUROPORTS HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de cent vingt et un millions cinq cent mille cinquante euros (EUR 121.500.050.-), dont le siège social est au 6 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 21 Juin 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1650 du 31 Août 2006 et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 117.473 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentant en date du 16 décembre 2010, encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 543 du 23 mars 2011.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-avant, ayant reconnu avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Refonte des statuts de la société sans modification de l'objet social de la Société.

2 Acceptation de la démission de Jonathan Sellar et Anthony Vaughan de leurs fonctions de gérants de la Société

3 Divers.

ont requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont décidé de procéder à une refonte des statuts de la Société, sans modification de l'objet social, lesquels statuts auront désormais la teneur suivante:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination.

1.1 Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous le nom de EUROPORTS HOLDINGS S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle société (ci-après la «Société») et notamment par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la «Loi») ainsi que par les présents statuts (ci-après les «Statuts»).

2. Siège Social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Le siège social peut être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution d'une assemblée générale extraordinaire de ses Associés délibérant de manière prévue pour les modifications aux Statuts.

2.3 Néanmoins, le conseil de gérance (ci-après le «Conseil de Gérance») de la Société est autorisé de transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la Ville de Luxembourg.

3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est d'investir dans les biens immobiliers directement ou indirectement à Luxembourg ou à l'étranger et d'acquérir ou de vendre ou tout autre acte de disposition et la détention, directe ou indirecte, de tous intérêts dans des entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui serait actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»), étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.3 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

3.3.1 conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

3.3.2 avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

3.3.3 accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées ou tous administrateurs ou gérants de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

3.4 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts

5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à cent vingt et un millions cinq cent mille cinquante euros (EUR 121.500.050,-) représenté par quatre millions huit cent soixante mille deux (4.860.002) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».

5.2 En plus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

6. Indivisibilité des parts.

6.1 Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Titre III. - Gérance

7. Gérance.

7.1 La Société est administrée par un conseil de gérance constitué de plusieurs membres nommés par une résolution des Associés.

7.2 Les Associés peuvent décider de qualifier les gérants nommés comme gérants de catégories différentes et désigner un gérant indépendant (le «Gérant Indépendant»).

7.3 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

7.4 Le Conseil de Gérance peut désigner un président. Au cas où les Associés nommeraient un Gérant Indépendant, ce Gérant Indépendant agira comme président. Le président n'aura pas de double vote ou un vote décisif. Si le président n'est pas présent lors d'une réunion du Conseil de Gérance, les gérants qui sont présents peuvent désigner un membre quelconque du Conseil de gérance aux fins d'agir comme président.

8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance, sans préjudice des articles 7 et 9 des présents Statuts, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

8.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

9. Représentation de la société.

9.1 Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée par la de deux Gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué.

10. Réunion du conseil de gérance.

10.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout gérant et tenus à l'heure déterminée par le Conseil de Gérance et, en tout cas, pas moins de quatre fois par an au Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps en temps. Une convocation écrite devra être transmise à chaque gérant au moins cinq jours ouvrables avant le tenue de la réunion du Conseil de Gérance, toutefois une convocation en un délai plus court sera possible avec l'accord de tous les gérants.

10.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

10.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, donnée par télégramme, fax, e-mail ou lettre. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

10.4 Le quorum pour la tenue d'un Conseil de Gérance est de trois gérants au moins. Si les gérants ont été qualifiés comme gérants de catégories différentes, un gérant de chaque catégorie devra être présent ou représenté. Si un quorum n'est pas atteint lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée, la réunion sera reportée à la même place et heure au cinquième jour ouvrable après la date originale de la réunion. Le quorum pour une telle réunion du Conseil de Gérance reportée sera de deux gérants quelconques à l'exception des cas où le sujet de la réunion reportée est une résolution en relation avec une Matière Unanime, (comme définie à l'article 10.9) en quel cas le quorum sera le même que pour la réunion initiale du Conseil de Gérance.

10.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo, étant cependant entendu qu'aucun gérant ne pourra participer à une réunion du Conseil de Gérance par téléphone depuis le Royaume-Uni.

10.6 Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

10.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

10.8 Des observateurs peuvent être désignés par les Associés et auront le droit d'être présent sans droit de vote aux réunions du Conseil de Gérance.

10.9 Les matières suivantes sont des «Matières Unanimes»

10.9.1 Une modification de la Politique de Distribution des Fonds, les Critères d'Investissement ou de la Stratégie de Financement.

10.9.2 L'émission d'un Appel de Fonds autre que si l'Appel de Fonds est:

(i) dans le but soit:

(a) de Dépenses de Développement; ou

(b) Une acquisition en concordance avec les Critères d'Investissement, et

dans chaque cas, concernant une somme totale, qui rajoutée à tous les Appels de Fonds Engagés ne devra pas dépasser la somme globale de 50 millions d'euros; ou

(ii) selon avis des gérants (agissant raisonnablement), décidant comme pour les Matières non Unanimes, est nécessaire pour éviter un événement de faillite par défaut sous les conditions d'une ligne de crédit d'une Société du Groupe ou requis à fins de mettre en œuvre un refinancement entrepris par une Société quelconque du Groupe.

(un «Appel de Fonds Pré-approuvé»)

10.9.3 la conclusion d'un accord pour obtenir tout prêt ou contracter une dette quelconque présentant les caractères d'un prêt par une quelconque Société du Groupe autre qu'en accord avec la Stratégie de Financement.

10.9.4 un changement quelconque des Principes de Comptabilité et une quelconque proposition aux Associés de changer l'année fiscale de la Société ou la juridiction dans laquelle la Société a son siège social.

10.9.5 tout changement aux Autorités Déléguées autre que les changements relatifs à la limite des délégations générales qui sont dans les limites prescrites par les Autorités Déléguées.

10.9.6 L'approbation de toutes Dépenses de Développement ou une quelconque acquisition en conformité avec les Critères d'Investissement de plus de 10 millions d'euros.

10.9.7 le commencement ou le règlement d'un contentieux, d'un arbitrage ou autre procédure par une Société quelconque du Groupe ou le montant probable ou réel de la dispute est supérieur à cinq millions d'euros;

10.9.8 l'émission par une quelconque Société du Groupe d'un quelconque titre, dette ou instrument hybride ou une option sur un quelconque titre, dette ou instrument hybride (y inclus conformément à un quelconque plan d'épargne des employés) autre que:

(i) en conformité avec le Pacte d'Associés; ou

(ii) En relation avec un Appel de Fonds Pré-approuvé;

10.9.9 Toute conclusion, modification matérielle à ou résiliation d'un quelconque contrat par une quelconque Société du Groupe qui est:

(iii) matérielle et en dehors du cours normal des affaires; ou

(iv) non conforme des conditions normales de concurrence

10.9.10 l'adoption d'un nouveau Plan d'Activité ou une modification quelconque, changement ou avenant au Plan d'Activité autre qu'en relation avec les Dépenses de Développement ou une acquisition en conformité avec les Critères d'Investissement;

10.9.11 la nomination ou le remplacement des auditeurs de la Société

10.9.12 la conclusion ou l'approbation d'une coopération, d'un partenariat, d'un co-investissement ou un arrangement similaire par, ou en relation avec, une quelconque Société du Groupe autre qu'en conformité avec le Plan d'Activité ou si un tel événement est basé sur un Appel de Fonds Pré-approuvé;

10.9.13 la vente par une quelconque Société du Groupe d'un quelconque actif matériel (y inclus toute participation dans une société où «matériel» signifie contribuant pour plus de 5% de l' EBITDA du Groupe Euroports;

10.9.14 une quelconque décision relatif à la cessation d'une partie matérielle de l'Affaire (y inclus la résiliation d'un quelconque contrat) où «matériel» signifie contribuant pour plus de 5% de l' EBITDA du Groupe Euroports;

10.9.15 une quelconque décision d'utiliser les fonds dans la réserve de liquidité constituée par la Société aux fins de régler des dettes contingentes qui ne sont pas couvertes partout par le Plan d'Activités;

10.9.16 une quelconque décision de changement de la résidence fiscale de la Société, ou toute autre décision pouvant imacter la résidence fiscale de la Société; et

10.9.17 un quelconque changement, fluctuation ou avenant à cette liste de Matières Unanimes.

10.10 Une quelconque décision en relation avec une Matière Unanime nécessite l'accord de tous les gérants présents ou représentés à la réunion autre que le Gérant Indépendant, le cas échéant.

10.11 A l'exception d'une Matière Unanime, une quelconque décision du Conseil de Gérance sera adoptée par un vote à la majorité simple des gérants présents à la réunion. Au cas où les gérants ont été qualifiés comme gérants de classes différentes, une décision sera adoptée sous condition que des gérants de deux catégories différentes votent en faveur de la résolution.

10.12 Les matières énumérées sous l'article 11.8 seront renvoyées par le Conseil de Gérance aux Associés et le Conseil de Gérance aura seulement le droit de décider d'approuver de telles matières s'ils ont, au préalable, reçu l'approbation des Associés en conformité avec l'article 11.8.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

11. Pouvoirs de l'assemblée générale des Associés - Votes.

11.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

11.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

11.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

11.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

11.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

11.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

11.7 Sous réserve de l'article 11.8 et de toutes dispositions légales applicables des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent.

11.8 Les matières suivantes seront renvoyées par le Conseil de Gérance aux Associés et nécessitent l'approbation de la majorité des Associés en nombre et des Associés détenant, ensemble, au moins 90% des Droits de Vote des Associés:

- (a) Une quelconque matière en relation avec la liquidation de la Société;
- (b) une quelconque fusion ou une vente de tout, ou substantiellement de tout, les actifs de la Société y inclus un appel public à l'épargne;
- (c) une quelconque modification de ces Statuts;
- (d) une quelconque modification aux Participations de Membre ou aux droits attachés à chaque classe de Participation de Membre ou l'émission d'un quelconque instrument de dette des actionnaires ayant un rang privilégié par rapport aux titres de dettes d'actionnaires existants;
- (e) la nomination et la révocation du président du Conseil de Gérance, de temps à autre; et
- (f) un quelconque changement dénomination de la Société.

Titre V. - Transferts

12. Transferts d'actions.

12.1 Dans le cas d'un Associé unique, les parts sociales de la Société détenues par l'Associé unique peuvent être transférées librement.

12.2 Dans le cas d'une pluralité d'Associés, les parts sociales détenues par chaque Associé peuvent être transférées par application des exigences des articles 189 et 190 de la Loi.

12.3 Aucun Associé ne fera, ou donnera son accord de faire, ce qui suit sauf de l'accord écrit préalable des autres Associés ou autrement en accord avec ces Statuts:

12.3.1 Gager, donner en hypothèque, grever ou encombrer les Participations de Membre ou un intérêt dans les Participations de Membre;

12.3.2 Accorder une option sur une Participation de Membre ou un intérêt dans les Participations de Membre; ou

12.3.3 Conclure un accord en relation avec les droits de vote attachés à une Participation de Membre.

12.4 Un transfert d'une Participation de Membre par un quelconque Associé (l'«Intérêt Relevant») devra être en conformité avec, et est sujet à l'adhérence au Pacte d'Associés (s'il y en a)

12.5 La Société n'approuvera pour enregistrement un transfert de Participation de Membre fait en conformité avec tout Pacte d'Associés et les Statuts.

13. Transferts Autorisés.

13.1 Sous réserve des dispositions de l'article 12.2, un Associé pourra à tout moment transférer tout (mais pas en partie) ses Participations de Membre à un Affilié. Les Articles 14 et 15 ne trouveront pas application au transfert de Participation de Membre conformément à cet Article 13.1

14. Droit de préemption.

14.1 Sous réserve des dispositions de l'article 12.2, un Associé (l'«Associé Sortant») doit donner un préavis écrit (le «Préavis de Transfert») aux autres Associés (les «Associés non Sortants») indiquant que l'Associé Sortant souhaite transférer toute ou partie de ses Participations de Membre à un tiers.

14.2 Les Associés non Sortants devront, endéans 30 jours ouvrables après la réception du Préavis de Transfert, informer par écrit (l'«Avis d'Offre») l'Associé Sortant des termes et conditions et du prix (le «Prix d'Offre») pour lequel les Associés non Sortant seraient d'accord pour acheter les Participations de Membre:

(k) de tout (mais pas une partie de) la Participation de Membre vendu par l'Associé Sortant prorata de leur Pourcentage Pertinent; ou

(v) dans le cas où les autres Associés non Sortants n'envoient pas d'Avis d'Offre, tout (mais pas une partie de) la Participation de Membre vendue par l'Associé Sortant si un tel Associé non Sortant décide d'acheter le droit de pré-emption de l'autre Associé non Sortant.

14.3 Sous réserve de l'article 14.2, si l'Associé non Sortant n'envoie pas d'Avis d'Offre, ce qui résultera dans la vente de toute la Participation de Membre de l'Associé Sortant dans la période définie dans l'article 14.2, l'Associé Sortant pourra vendre toute (mais pas une partie de) la Participation de Membre qui est vendue par l'Associé Sortant, qui ne sont pas sujet d'un Avis d'Offre d'un Associé non Sortant, à une personne quelconque.

14.4 l'Associé Sortant devra, endéans 15 Jours Ouvrables, après la réception d'un Avis d'Offre, donner un avis par écrit à l'Associé non Sortant que soit:

(l) l'Associé Sortant veut vendre ses Participations de Membre à l'Associé non Sortant sur la base définie dans l'Avis d'Offre concerné; ou

(m) l'Associé Sortant ne veut pas vendre ses Participations de Membre sur la base définie dans l'Avis d'Offre concerné.

14.5 Si l'Associé Sortant donne un avis sous l'article 14.4(a) l'Associé Sortant vendra et l'Associé non Sortant achètera la Participation de Membre de l'Associé Sortant sous les conditions définies dans l'Avis d'Offre.

14.6 Si l'Associé Sortant donne un avis sous l'article 14.4(b), l'Associé Sortant pourra (sous réserve de l'Article 14.2) vendre sa Participation de Membre à une quelconque autre personne (l'«Acheteur») pendant une période de six mois à compter de la date de l'Avis d'Offre sous condition que:

(n) le prix payé par l'Acheteur est au moins 5% plus élevé que le Prix d'Offre;

(o) les termes et conditions de la vente à l'Acheteur ne sont pas matériellement plus favorables à l'Acheteur que les termes et conditions définis dans l'Avis d'Offre; et

(p) l'Acheteur n'est pas un concurrent matériel à l'Entreprise.

15. Droit de traitement égalitaire et de vente conjointe.

15.1 Après une période de cinq ans à partir du 28 juillet 2009, ou plus tôt si cela est autorisé par le Pacte d'Actionnaire, si un ou des Associés Majoritaires désirent céder l'entièreté de leurs Participations de Membre à une tierce partie de bonne foi (le «Transfert à un Tiers Envisagé»), sous réserve que le Transfert à un Tiers Envisagé soit fait en contrepartie d'un paiement en espèces, le ou les Associés Majoritaires devront donner un avis par écrit (un «Avis de Vente Conjointe») aux autres Associés (les «Associés Minoritaires») demandant à ce qu'ils vendent leurs Participations de Membre (les «Intérêts de Sortie Conjointe») au cessionnaire proposé (l'«Acheteur») à la date spécifiée dans l'Avis de Sortie Conjointe et autrement dans les mêmes conditions (y inclus le prix) comme s'appliquant au transfert proposé des Participations de Membre du ou des Associés Majoritaires à l'Acheteur. Si le Transfert à un Tiers Envisagé ne doit pas se faire en contrepartie d'un paiement en espèces, aucun Associé Majoritaire ne sera autorisé à émettre un Avis de Vente Conjointe.

15.2 Tout Avis de Sortie Conjointe devra:

(q) être irrévocable

(r) décrire dûment tous les termes et conditions (y inclus les termes en relations avec le prix, le temps d'exécution (qui devra être au moins 10 Jours Ouvrables après la date de l'Avis de Sortie Conjointe) et les conditions convenues précédemment entre le ou les Associés Majoritaires et l'Acheteur;

(s) être régi par les lois de la juridiction régissant tout accord entre le ou les Associés Majoritaires et l'Acheteur; et

(t) prévoir qu'il sera exigé de chaque Associé de délivrer à la date d'exécution précisée dans l'Avis de Vente Conjointe un acte de transfert d'actions dûment signé avec les certificats d'actions (ou une indemnité en relation avec ceci dans une forme satisfaisante au Conseil de Gérance) en relation avec les Intérêts de Sortie Conjointe, dans des termes prévoyant que de tels transferts deviendront effectifs après la réception par chaque Associé respectivement du prix d'achat y afférant.

15.3 Si un Associé ne se conforme pas à ses obligations sous l'article 15.2(d) (un «Associé Entraîné»), la Société pourra recevoir le prix d'achat en fiducie pour un tel Associé Entraîné et le Conseil de Gérance pourra autoriser l'enregistrement du transfert au profit de l'Acheteur. La réception par la Société du prix d'achat constituera une décharge valable pour un tel Associé Entraîné qui ne sera pas en droit de contester l'utilisation des fonds. l'Associé Entraîné devra restituer ses certificats d'actions (s'il y en a) et autre documents de titre relatifs aux Intérêts de Sortie Conjointe (ou fournir une indemnité en relation avec ceci dans une forme qui est satisfaisante pour le Conseil de Gérance) à la Société. Sur, mais pas avant, cette restitution l'Associé Entraîné aura droit à la contrepartie due pour les Intérêts de Sortie Conjointe transférées pour son compte, sans intérêts.

15.4 Au cas où un ou des Associés Majoritaires, cherchent à vendre leurs Participations de Membre (mais ne souhaitent pas demander aux actionnaires Minoritaire une vente conjointe conformément aux articles 15.1 à 15.3) de tels Associés Sortants devront donner un avis, par écrit (un «Avis de Vente») du transfert envisagé et des termes de ce transfert (y inclus le prix) à tous les Associés non Sortants.

15.5 Les Associés non Sortants, pourront, endéans 30 jours ouvrables à partir de la réception donner un avis écrit (un «Avis de Traitement Égalitaire») aux Associés Sortants demandant que les Participations de Membres des Associés non Sortants (les «Intérêts de Traitement Égalitaire») soient vendus à l'Acheteur à la date indiquée dans l'Avis de Traitement

Égalitaire et autrement dans les mêmes termes (y inclus le prix) qui s'appliquent au transfert envisagé des Participations de Membres entre l'Associé Sortant et l'Acheteur.

15.6 Tout Avis de Traitement Égalitaire devra:

(u) être irrévocable et inconditionnel

(v) être régi par les lois de la juridiction régissant chaque accord entre l'Associé Sortant et l'Acheteur; et

(w) prévoir qu'il est exigé des Associés non Sortants de délivrer à la date d'exécution spécifiée dans l'Avis de Vente, un acte de transferts d'actions dûment signé avec les certificats d'actions concerné (ou une indemnité en relation avec ceci dans une forme satisfaisante au Conseil de Gérance) en relation avec les Intérêts de Traitement Égalitaire, être dans des termes tels qu'un tel transfert sera effectif après la réception de chaque Associé du prix d'achat.

15.7 Si un Associé ne se conforme pas à ses obligations sous l'article 15.2(iv) (un «Associé Défaillant»), la Société pourra recevoir le prix d'achat en fiducie pour un tel Associé Défaillant et le Conseil de Gérance pourra autoriser l'enregistrement du transfert au profit de l'Acheteur. La réception par la Société du prix d'achat constituera une décharge valable pour un tel Associé Défaillant qui ne sera pas en droit de contester l'utilisation des fonds. L'Associé Défaillant devra restituer ses certificats d'actions (s'il y en a) et autres documents de titres relatifs aux Intérêts de Traitement Égalitaire (ou fournir une indemnité en relation avec ceci dans une forme qui est satisfaisante pour le Conseil de Gérance) à la Société. Sur, mais pas avant, cette restitution l'Associé Défaillant aura droit à la contrepartie due pour les Intérêts de Traitement Égalitaire transférées pour son compte, sans intérêts.

15.8 Le ou les Associés Majoritaires ne pourront donner un Avis de Vente Conjointe ou un Avis de Vente à un Associé Minoritaire avant de s'être préalablement conformé aux dispositions de l'article 14 et avoir offert à l'Associé Minoritaire un droit de préemption conformément à l'article 14.

Titre VI. - Exercice social

16. Exercice social.

16.1 L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

16.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

16.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

17. Droit de distribution des parts.

17.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

17.2 Sur le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de cette réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

17.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués sous réserve des termes du Pacte d'Associés.

17.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.

17.5 Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'Associé(s).

Titre VII. - Liquidation

18. Dissolution et Liquidation.

18.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

18.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

18.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. - Loi applicable

19 Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Définitions

«Action Ordinaire» signifie une action ordinaire de EUR 25 dans le capital social de la Société;

«Affilié» signifie:

(c) Une personne qui contrôle ou est contrôlée ou est sous contrôle conjoint d'une autre personne;

(d) Concernant une société ou un fonds (ou une filiale d'une société ou d'un fonds), le commandité ou le gérant de la société ou du fonds (ou la personne équivalente nonobstant son titre), toute Partie Liée au commandité ou au gérant et toute autre société ou fonds géré par ce commandité ou au gérant ou une Partie Liée à ce commandité ou au gérant (et toute filiale de cette société ou de ce fonds);

Et, pour éviter tout doute, Antin Infrastructure Luxembourg IV S.À R.L., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154162, dont le siège social est 23 avenue de la Porte Neuve, L-2223 Luxembourg ("Antin IP"), Antin Infrastructure Partners FCPR, un fonds commun de placement à risques bénéficiant de la procédure simplifiée et régi par les Articles L. 214-20 et suivants du Code Monétaire et Financier français ("Antin IP FCPR") et Antin Infrastructure Partners SAS, une société par actions simplifiée, régie par le droit français, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés français sous le numéro 487 530 677, dont le siège social est 374 rue Saint-Honoré, 75001 Paris, France qui est une société de gestion de portefeuille réglementée dument autorisée par l'Autorité des Marchés Financiers pour agir comme gérant de fonds sous le numéro GP 08 000019 ("Antin Infrastructure Partners SAS") sont chacun des Affiliés les uns des autres mais ne sont pas des Affiliés de BNP Paribas SA;

«Appel de Fonds» signifie un appel par le Conseil de Gérance de la Société pour la mise à disposition de fonds supplémentaires par les Associés de la Société à la Société ou à une autre Société du Groupe;

«Appel de Fonds Engagé» signifie un appel au Capital pour lequel les Associés ont donné leur accord et où ils sont obligés de mettre à disposition des fonds;

«Autorités Déléguées» signifie une délégation d'autorités décidée par le Conseil de Gérance;

«Contrôle» signifie le pouvoir d'une personne (ou de personnes agissant en concert) de faire à ce que les affaires d'une autre personne sont conduites directement ou indirectement en conformité avec les souhaits de cette personne (ou personnes agissant en concert) (a) en étant le propriétaire de plus de 50% du capital social émis ou de droits de vote dans cette personne; et/ou (b) en ayant le pouvoir de nommer ou de révoquer une majorité de gérants ou contrôler d'une autre manière les votes aux réunions en vertu d'une délégation de pouvoir conférée par un quelconque document régissant les affaires de cette personne, et «contrôlé» sera interprété en conséquence. Pour cette définition, «personnes agissant en concert» sont des personnes qui coopèrent activement, suivant un accord ou une entente (soit formel, soit informel) avec un but d'atteindre ou de consolider le Contrôle de cette personne;

«Critères d'Investissement» signifie les critères en conformité desquels les Sociétés du Groupe pourront faire des investissements supplémentaire;

«Dépenses d'Entretien» signifie des dépenses de capital autres que les dépenses de Développement;

«Dépenses de Développement» signifie les dépenses de capital utilisées pour financer (i) l'amélioration d'actifs immobilisés existants ou terminaux commerciaux, dont il est attendu qu'elles conduisent à une augmentation des revenus annuels moyens générés par cet actif ou ce terminal commercial de 20% ou plus, mesuré sur une période de prévision de 3 ans d'activité complète à partir de la date de réalisation de cette amélioration et comparé à une période de 3 ans d'activité complète précédemment à la date de réalisation de cette amélioration pour cet actif ou ce terminal commercial, (ii) la construction ou l'acquisition d'actifs immobilisés en relation avec un terminal commercial existant, (iii) tout projet non autrement lié au remplacement d'un actif, d'un terminal ou d'une activité existante; (iv) tout projet créant une nouvelle ligne d'activité et (v) l'acquisition de toute nouvelle activité y compris (afin d'éviter tout doute) les dépenses concernant le projet Vado;

«Droit de Vote d'Associé» signifie le droit de voter comme Associé à toute assemblée d'Associés.

«Entreprise» signifie l'entreprise d'acquérir, de gérer et de détenir des entreprises de ports essentiellement en Europe;

«Fonds Co-Investisseur» signifie, s'agissant de Prime Infrastructure Europe Holdings (Malta II) LTD (précédemment BBI Europe Holdings (Malta II) Ltd, une société de droit maltais (immatriculation no. C38963), dont le siège social est 171 Old Bakery Street, VLT 09 Valletta, Malte, tout fonds étant un Affilié de Prime Limited, s'agissant de AEIF LH SUB 06 S.À R.L., (précédemment BBEIF LH SUB 06 S.À.R.L.) une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social est 6, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce B 138 373, tout fonds étant un Affilié de Arcus European Infrastructure Fund 1 L.P. et s'agissant d'Antin IP, tout fonds étant un Affilié d'Antin IP FCPR et, à chaque fois, toute filiale de ce fonds;

«Groupe Euroports» signifie les Sociétés du Groupe prises en leur ensemble;

«Jour Ouvrable» signifie chaque jour (autre que le samedi et le dimanche) où les banques à Londres, Luxembourg, Malte, Paris, Sydney et les Pays-Bas sont ouvertes pour des transactions d'affaires courantes;

«Participation de Membre» signifie, concernant un Associé, toutes les Actions Ordinaires, instruments de dettes et autres participations dans la Société (soit dette, soit titre) détenues par l'Associé ou une Partie Liée à l'Associé;

«Partie Liée» signifie, concernant chaque Associé, les personnes qui Contrôlent, sont Contrôlées par, ou sont Contrôlées par la même personne que, l'Associé, directement ou indirectement et une «Partie Liée» signifie une partie quelconque de ceux;

«Pacte d'Associés» signifie tout pacte d'associés entre les Associés et la Société (ou une quelconque des Sociétés), comme conclu et modifié de temps en temps; et

«Plan d'Activité» signifie le plan d'activité agréé pour le Groupe Euroports;

«Politique de Distribution de Fonds» signifie la politique pour la distribution de fonds par la Société aux Associés;

«Politique de Comptabilité» signifie la politique de comptabilité du Groupe Euroports qui sera en principe conforme avec les normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées pour être utilisées dans l'Union Européenne.

«Pourcentage Pertinent» signifie, concernant chaque Associé, le pourcentage du nombre total de droits de vote attaché aux Actions Ordinaires en émission de temps en temps attaché aux Actions Ordinaires détenues par cet Associé ces Affiliés et Fonds Co-Investisseurs pour le moment;

«Stratégie de Financement» signifie la stratégie en conformité avec laquelle les Sociétés du Groupe seront financés par des dettes;

«Sociétés du Groupe» signifie la Société et chaque filiale de la Société et toute autre société ou entité dans laquelle la Société ou une de ses filiales détient des titres, partenariat ou un intérêt similaire et «Société du Groupe» signifie chacune d'entre elles;

Seconde résolution

Les Associés ont décidé d'accepter la démission de Jonathon Sellar et Anthony Vaughan de leurs fonctions de gérants de la Société avec effet au 1 juillet 2011 et de leur donner décharge pour l'exécution de leur mandat autant que légalement possible, et de se prononcer à nouveau sur une telle décharge lors de l'assemblée générale approuvant les compte annuel de l'exercice en cours.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: C. Bless, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 13 juillet. Relation: RED/2011/1432. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 29 juillet 2011.

Référence de publication: 2011110855/922.

(110126661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

Diligentia SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 84.082.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2011.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011117558/14.

(110135206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Dolce & Piccante Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3636 Kayl, 30, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 151.769.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour Dolce & Piccante Sàrl

Fideco Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2011117561/12.

(110135417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Doorrel S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8821 Koetschette, 5, route de Martelange.

R.C.S. Luxembourg B 102.086.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Rambrouch, le 2 novembre 2010.

Référence de publication: 2011117562/10.

(110134841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Dreamlane Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 94.837.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2011117563/9.

(110135143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Duferco Participations Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 49.308.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2011.

Référence de publication: 2011117564/10.

(110134863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Eastpark S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J. F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 143.925.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Eastpark S.à r.l.**Un Mandataire*

Référence de publication: 2011117565/12.

(110135354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Edene Lux Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 21.000,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 156.403.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 août 2011.

Référence de publication: 2011117566/11.

(110134942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Encore Plus Lombardia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 207.500,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 128.971.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associée unique de la Société en date du 13 Aout 2011, que:

- M. Timo Hirte, ayant son adresse professionnelle au 34 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, a démissioné de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 29 Juillet 2011.
- Mademoiselle Audrey Nangle, ayant son adresse professionnelle au 34 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, a démissioné de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 14 Juillet 2011.
- M. Mark Flaherty, ayant son adresse professionnelle au 34 avenue de la Liberté, L- 1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, a été nommé administrateur de la Société avec effet au 29 Juillet 2011.

Pour extrait conforme.

A Luxembourg, le 17 aout 2011.

Référence de publication: 2011117567/18.

(110135190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Esko Lux IP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge.

R.C.S. Luxembourg B 147.953.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011117570/10.

(110135383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Encore Plus Lux Co Diamants I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 75.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 131.605.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associée unique de la Société en date du 13 Aout 2011, que:

- M. Timo Hirte, ayant son adresse professionnelle au 34 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, a démissioné de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 29 Juillet 2011.
- Mademoiselle Audrey Nangle, ayant son adresse professionnelle au 34 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, a démissioné de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 14 Juillet 2011.
- M. Mark Flaherty, ayant son adresse professionnelle au 34 avenue de la Liberté, L- 1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, a été nommé administrateur de la Société avec effet au 29 Juillet 2011.

Pour extrait conforme.

A Luxembourg, le 17 août 2011.

Référence de publication: 2011117568/18.

(110135192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Encore Plus Real Estate Bad Cannstatt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.208.800,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 116.651.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associée unique de la Société en date du 13 Aout 2011, que:

- M. Timo Hirte, ayant son adresse professionnelle au 34 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 29 Juillet 2011.

- Mademoiselle Audrey Nangle, ayant son adresse professionnelle au 34 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 14 Juillet 2011.

- M. Mark Flaherty, ayant son adresse professionnelle au 34 avenue de la Liberté, L- 1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, a été nommé gérant de la Société avec effet au 29 Juillet 2011.

Pour extrait conforme.

A Luxembourg, le 17 août 2011.

Référence de publication: 2011117569/18.

(110135122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Euroridge Capital Partners CAT 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 148.052.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2011.

Référence de publication: 2011117571/11.

(110135370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

ECF Cardiff Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 141.114.

Par résolutions signées en date du 29 juillet 2011 l'associé unique a décidé de ne pas renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2011.

Référence de publication: 2011117572/12.

(110134817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Echo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 14, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 104.115.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011117573/10.

(110135418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

EDI TRADING Ltd, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 40.086,00.**

Siège de direction effectif: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 161.627.

—
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011117574/11.

(110135456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Emcor Luxembourg S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 25.341.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EMCOR LUXEMBOURG S.A.-SPF

Société anonyme de gestion de patrimoine familial

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011117575/14.

(110135402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

EMS Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 141.255.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011117576/9.

(110135388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

EP Gretlade S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 2.854.600,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 124.096.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associée unique de la Société en date du 13 Aout 2011, que:

- M. Timo Hirte, ayant son adresse professionnelle au 34 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 29 Juillet 2011.

- Mademoiselle Elena Toshkova, ayant son adresse professionnelle au 34 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, a été nommé gérant de la Société avec effet au 29 Juillet 2011.

Pour extrait conforme.

A Luxembourg, le 17 aout 2011.

Référence de publication: 2011117578/16.

(110134809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

EP Latitude 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 131.523.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associée unique de la Société en date du 13 Aout 2011, que:

- M. Timo Hirte, ayant son adresse professionnelle au 34 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 29 Juillet 2011.

- Mademoiselle Elena Toshkova, ayant son adresse professionnelle au 34 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, a été nommé gérant de la Société avec effet au 29 Juillet 2011.

Pour extrait conforme.

A Luxembourg, le 17 aout 2011.

Référence de publication: 2011117579/16.

(110134808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

EP Megaron Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 79.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 127.471.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associée unique de la Société en date du 13 Aout 2011, que:

- M. Timo Hirte, ayant son adresse professionnelle au 34 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 29 Juillet 2011.

- Mademoiselle Elena Toshkova, ayant son adresse professionnelle au 34 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, a été nommé gérant de la Société avec effet au 29 Juillet 2011.

Pour extrait conforme.

A Luxembourg, le 17 aout 2011.

Référence de publication: 2011117580/16.

(110134807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Clayax Acquisition Luxembourg 5 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 161.838.

—
In the year two thousand and eleven, on the first day of August,

Before the undersigned, Maître Joseph Elvinger notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

Clayax Acquisition Luxembourg 4 S.C.A., société en commandite par actions, with its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, organised and existing under Luxembourg law and registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 161.831,

Clayax Acquisition Luxembourg 5, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, organised and existing under Luxembourg law and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 161.832,

here represented by Sara Lecomte, residing in Luxembourg, by virtue of proxies, given on 1 August 2011.

The said proxies initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders (the "Shareholders") of "Clayax Acquisition Luxembourg 5 SCA", (hereinafter the "Company") a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 161.838, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 28 June 2011, whose articles of incorporation have not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Articles"). The Articles have not been amended since then.

1.1 The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.1.1 Decision to amend article 2.3 of the Articles of the Company.

1.1.2 Decision to delete article 2.4 of the Articles of the Company.

1.1.3 Decision to amend the corporate object clause of the Company and to consequently amend article 3 of the Articles of the Company, which shall read as follows:

" **Art. 3. Objects.** The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to hold, manage and dispose of participations in other entities (including Clayax Acquisition S.A.S as such name may be amended from time to time) and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Manager thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of bonds, loans, notes, debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Manager thinks fit in the accomplishment and development of its object and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.4 to enter into any guarantee or upstream guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge, pledge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means in any way the Manager thinks fit in the accomplishment and development of its object in any way the Manager thinks fit in the accomplishment and development of its object; for the purposes of this Article 3.4 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

3.5 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Manager incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law."

1.1.4 Decision to amend article 5.3 of the Articles of the Company.

1.1.5 Decision to delete article 5.10 from the Articles of the Company.

1.1.6 Decision to amend article 7.1 and to create and insert a new article 7.3.

1.1.7 Decision to amend article 13 of the Articles of the Company.

1.2 After due and careful deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

First resolution

The Shareholders resolve to amend article 2.3 of the Articles of the Company, which now reads as follows:

" **2.3.** Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office in this context will be made by the Manager, with the prior consent of the pledgee under any pledge agreement which may be in existence over the Shares or other securities in issue in the Company."

Second resolution

The Shareholders resolve to delete article 2.4 of the Articles of the Company.

Third resolution

The Shareholders resolve to amend the object clause of the Company and to therefore amend article 3 of the Articles of the Company which now reads as follows:

" **Art. 3. Objects.** The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to hold, manage and dispose of participations in other entities (including Clayax Acquisition S.A.S as such name may be amended from time to time) and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Manager thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of bonds, loans, notes, debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Manager thinks fit in the accomplishment and development of its object and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.4 to enter into any guarantee or upstream guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge, pledge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means in any way the Manager thinks fit in the accomplishment and development of its object in any way the Manager thinks fit in the accomplishment and development of its object; for the purposes of this Article 3.4 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

3.5 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Manager incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law."

Fourth resolution

The Shareholders resolve to amend article 5.3 of the Articles of the Company which now reads as follows:

" **Art. 5.**

5.3 The Shares are in registered form and may not be converted into bearer form."

Fifth resolution

The Shareholders resolve to delete article 5.10 from the Articles of the Company.

Sixth resolution

The Shareholders resolve to amend article 7.1 and to create and insert a new article 7.3 of the Articles which reads as follows:

" **7.1.** The Shares will be transferable in accordance with the 1915 Law, provided that any transfer of the Unlimited Share must also comply with Article 7.2 and Article 7.3."

" **7.3.** As long as it may exist a pledge over the Shares or other securities in issue in the Company, the Manager shall not be entitled to transfer any of its Shares, (including for the avoidance of doubt Limited Shares and Unlimited Shares) without the prior approval of the pledgee in accordance with the provisions of such pledge agreement."

Seventh resolution

The Shareholders resolve to amend article 13 of the Articles of the Company which now reads as follows:

" **Art. 13.**

13.1 The meeting of the Shareholders (the "Shareholders' Meeting") shall have such powers as are vested in it pursuant to these Articles or the Law, and shall not have any powers reserved to the Manager. The Shareholders' Meeting shall adopt and ratify measures affecting the interests of the Company vis-a-vis third parties or amending the Articles without the agreement of the Manager.

13.2 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.3 Subject as provided by the 1915 Law and Articles 13.4, 13.5 and 16, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.4 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their commitment to the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.5

13.5.1 An extraordinary Shareholders' Meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless (a) at least one half of the Shares are represented and (b) the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, where applicable, the text of those which concern the objects or the form of the Company.

13.5.2 If the first of the conditions in Article 13.5.1 is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the 1915 Law. That convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the Shares represented.

13.5.3 At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-third of the votes cast (the Manager having no veto right). Votes cast shall not include votes attaching to Shares in respect of which the Shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.

13.6 A Shareholders' Meeting may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative. For so long as there exists a pledge over the Shares in the Company and to the extent required for in such pledge agreement, a copy of the notice (if any) and the agenda of the meeting shall be provided to the pledgee.

13.7 Shareholders' Meeting shall be held at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg and at a time as may be specified in the respective notice of meeting.

13.8 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.9 Each Shareholder may vote through voting forms in the manner set out in the convening notice in relation to a Shareholders' Meeting. The Shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the Shareholder to vote in favour, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box. Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the resolution, nor an abstention, shall be void. The Company will only take into account voting forms received three (3) days prior to the Shareholders' Meeting to which they relate and which comply with the requirements set out on the convening notice.

13.10 The Shareholders are entitled to participate in a Shareholders' Meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present for the calculation of quorum and majority conditions and voting. These means must have technical features which ensure an effective participation in the meeting where deliberations shall be online without interruption.

13.11 The Manager shall have the powers and obligations to adjourn a Shareholders' Meeting as set out in the 1915 Law.

13.12 The Annual Shareholders' Meeting of the Company will be held on the first Wednesday of June at 1 p.m. in each year in the City of Luxembourg.

13.13 The Manager and the Statutory Auditors may convene a Shareholders' Meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month if Shareholders representing one-tenth of the capital (and the pledgee in accordance with any pledge agreement which may be in existence over the Shares in issue in the Company) require this in writing with an indication of the agenda.

13.14 Convening notices for every Shareholders' Meeting shall contain the agenda and shall take the form of announcements published twice, with a minimum interval of eight days, and eight days before the meeting, in the Mémorial and in a Luxembourg newspaper. Notices by mail shall be sent eight days before the Meeting to registered Shareholders, but no proof need be given that this formality has been complied with. Where all the Shares are in registered form, the convening notices may be made only by registered letters. To the extent required under any pledge agreement which may be in existence over the Shares in issue in the Company, copies of notice including the agenda of the meeting shall be sent to the pledgee.

13.15 One or more of the Shareholders who together hold at least ten percent of the subscribed capital (and the pledgee in accordance with any pledge agreement which may be in existence over the Shares in issue in the Company) may request that one or more additional items be put on the agenda of any Shareholders' Meeting. Such a request shall be sent to the Registered Office by registered mail, at least five days prior to the meeting.

13.16 In accordance with article 9 of the law dated 5 August 2005 on Financial Collateral Arrangement, as amended from time to time, the voting rights attaching to the Shares may be exercised by any person in favour of whom such Shares have been pledged subject to and in accordance with the relevant pledge agreement. Such person may, if and to the extent provided for in any pledge agreement entered into over the Shares of the Company, also exercise all rights

of the relevant shareholder in relation to the convening of a Shareholders' Meeting or the adoption of Shareholder resolutions, including, for the avoidance of doubt, the right to request the Manager to convene a Shareholders' Meeting and to request items to be added to the agenda, and to propose and adopt resolutions in written form (to the extent permitted by law). Any such pledge agreement between a Shareholder and a pledgee governing the above rights shall be given effect to by the Company. Once the pledgee has elected to exercise the above rights, to the extent provided for in any pledge agreement entered into over the Shares of the Company, any decision will be validly adopted only if adopted in accordance with the above provisions."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at one thousand euro (EUR 1,000.-).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille onze, le premier août.

Devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg

ONT COMPARU

Clayax Acquisition Luxembourg 4 S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée et existante selon les lois luxembourgeoises et immatriculée au Registre du commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.831,

Clayax Acquisition Luxembourg 5, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée et existante selon les lois luxembourgeoises et n'étant pas encore immatriculée au Registre du commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.161.832.

ici représentées par Sara Lecomte, par procurations données le 1^{er} août 2011.

Lesdites procurations signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront attachées au présent acte pour être soumises aux autorités de l'enregistrement.

Les parties comparantes sont les actionnaires (les "Actionnaires") de "Clayax Acquisition Luxembourg 5 SCA" (la "Société"), une société en commandite par actions, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B161.838, et constituée par un acte notarié du notaire soussigné, en date du 28 juin 2011 et non encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Association. Les statuts de la Société (les "Statuts") n'ont pas été modifiés depuis lors.

1.1 L'ordre du jour de l'assemblée générale est le suivant:

Ordre du jour

1.1.1 Décision de modifier l'article 2.3 des Statuts de la Société.

1.1.2 Décision de supprimer l'article 2.4 des Statuts de la Société.

1.1.3 Décision de modifier la clause de l'objet social de la Société et de modifier en conséquence l'article 3 des Statuts de la Société qui se lira désormais comme suit: "

3. Objets. Les objets de la Société sont:

3.1 d'agir en tant que société d'investissement holding et de détenir, gérer et disposer de participations dans d'autres sociétés (en ce compris Clayax Acquisition SAS, ce nom pouvant être modifié de temps à autre) et de coordonner les activités de toutes les entités au sein desquelles la Société détient directement ou indirectement des participations, et d'acquérir (que ce soit par voie de souscription initiale, d'appel d'offres, d'achat, d'échange ou tout autre moyen) la totalité ou toute partie des titres, actions, emprunts obligataires, titres obligataires, obligations, ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tous autres actifs de toutes sortes et de détenir ces instruments en tant qu'investissements, et de vendre, échanger ou disposer de ces instruments;

3.2 d'emprunter, lever ou garantir le paiement d'argent de toute manière que le Gérant Commandité considère comme appropriée, y compris via l'émission (dans les limites autorisées par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations, de notes, de prêts, d'emprunts obligataires et autres titres ou instruments, perpétuels ou non, convertibles ou non, qu'ils soient grevés ou non sur tout ou partie des biens de la Société (présents et futurs) ou son capital non appelé, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.3 d'investir et négocier l'argent et les fonds de la Société de toute manière que le Gérant Commandité considère comme approprié dans l'accomplissement et le développement de son objet et de prêter de l'argent et accorder des crédits, dans chaque cas, à toute personne, que ce soit avec ou sans garantie;

3.4 de conclure toute garantie ou garantie à des sociétés mère ou contrat d'indemnité ou caution, et de fournir des sûretés, y compris la garantie et la provision de sûretés pour l'accomplissement des obligations de et le paiement de toute somme par toute personne (y compris toute entité dans laquelle la Société a une participation directe ou indirecte ou toute personne l'"Entité Holding") qui est alors un membre ou bien qui a une participation directe ou indirecte dans la Société ou qui est associée avec la Société dans toute activité ou entreprise, que la Société reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), et que ce soit par garantie personnelle ou hypothèque, charge, gage ou privilège sur tout ou partie des engagements de la Société, propriétés, actifs ou capital non appelé (présents et futurs) ou par tout autre moyen de toute manière que le Gérant Commandité considère comme appropriée dans l'accomplissement et le développement de son objet; pour les besoins de cet Article 3.4 "garantie" inclus toute obligation, bien que décrite, de payer, régler, fournir des fonds pour le paiement ou le règlement, d'indemniser ou maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement ou autrement être responsable de tout endettement de toute autre personne;

3.5 d'entreprendre toutes actions (y compris conclure, exécuter, et délivrer des contrats, actes, accords ou arrangements avec ou en faveur de toute personne) qui sont, selon l'opinion du Gérant Commandité connexes ou concluantes pour la réalisation de tout ou partie des objets de la Société, ou de l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

A CONDITION TOUJOURS que la Société n'entre pas dans toute transaction qui pourrait constituer une activité réglementée du secteur financier ou qui requiert une licence professionnelle en vertu de la Loi Luxembourgeoise sans autorisation de droit en vertu de la Loi Luxembourgeoise."

1.1.4 Décision de modifier l'article 5.3 des Statuts de la Société.

1.1.5 Décision de supprimer l'article 5.10 des Statuts de la Société.

1.1.6 Décision de modifier l'article 7.1 et de créer et insérer un nouvel article 7.3.

1.1.7 Décision de modifier l'article 13 des Statuts de la Société.

Après délibérations, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

Les Actionnaires décident de modifier l'article 2.3 des Statuts de la Société qui se lira désormais comme suit:

" **2.3.** Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social de la Société se produiraient ou seraient jugés imminents, le Siège Social de la Société pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera luxembourgeoise. La décision, dans ce contexte, de transfert du Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant Commandité avec l'accord préalable du bénéficiaire d'un gage selon les dispositions de tout contrat de nantissement qui pourrait être conclu sur les Actions ou tout autres titres émis par la Société."

Deuxième résolution

Les Actionnaires décident de supprimer l'article 2.4 des Statuts de la Société.

Troisième résolution

Les Actionnaires décident de modifier la clause d'objet social de la Société et en conséquence, de modifier l'article 3 des Statuts de la Société qui se lira désormais comme suit: "

3. Objets. Les objets de la Société sont:

3.1 d'agir en tant que société d'investissement holding et de détenir, gérer et disposer de participations dans d'autres sociétés (en ce compris Clayax Acquisition SAS, ce nom pouvant être modifié de temps à autre) et de coordonner les activités de toutes les entités au sein desquelles la Société détient directement ou indirectement des participations, et d'acquérir (que ce soit par voie de souscription initiale, d'appel d'offres, d'achat, d'échange ou tout autre moyen) la totalité ou toute partie des titres, actions, emprunts obligataires, titres obligataires, obligations, ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tous autres actifs de toutes sortes et de détenir ces instruments en tant qu'investissements, et de vendre, échanger ou disposer de ces instruments;

3.2 d'emprunter, lever ou garantir le paiement d'argent de toute manière que le Gérant Commandité considère comme appropriée, y compris via l'émission (dans les limites autorisées par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations, de notes, de prêts, d'emprunts obligataires et autres titres ou instruments, perpétuels ou non, convertibles ou non, qu'ils soient grevés ou non sur tout ou partie des biens de la Société (présents et futurs) ou son capital non appelé, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.3 d'investir et négocier l'argent et les fonds de la Société de toute manière que le Gérant Commandité considère comme appropriée dans l'accomplissement et le développement de son objet et de prêter de l'argent et accorder des crédits, dans chaque cas, à toute personne, que ce soit avec ou sans garantie;

3.4 de conclure toute garantie ou garantie à des sociétés mère ou contrat d'indemnité ou caution, et de fournir des sûretés, y compris la garantie et la provision de sûretés pour l'accomplissement des obligations de et le paiement de toute somme par toute personne (y compris toute entité dans laquelle la Société a une participation directe ou indirecte ou toute personne l'"Entité Holding") qui est alors un membre ou bien qui a une participation directe ou indirecte dans la Société ou qui est associée avec la Société dans toute activité ou entreprise, que la Société reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), et que ce soit par garantie personnelle ou hypothèque, charge, gage ou privilège sur tout ou partie des engagements de la Société, propriétés, actifs ou capital non appelé (présents et futurs) ou par tout autre moyen de toute manière que le Gérant Commandité considère comme appropriée dans l'accomplissement et le développement de son objet; pour les besoins de cet Article 3.4 "garantie" inclus toute obligation, bien que décrite, de payer, régler, fournir des fonds pour le paiement ou le règlement, d'indemniser ou maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement ou autrement être responsable de tout endettement de toute autre personne;

3.5 d'entreprendre toutes actions (y compris conclure, exécuter, et délivrer des contrats, actes, accords ou arrangements avec ou en faveur de toute personne) qui sont, selon l'opinion du Gérant Commandité connexes ou concluantes pour la réalisation de tout ou partie des objets de la Société, ou de l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

A CONDITION TOUJOURS que la Société n'entre pas dans toute transaction qui pourrait constituer une activité réglementée du secteur financier ou qui requiert une licence professionnelle en vertu de la Loi Luxembourgeoise sans autorisation de droit en vertu de la Loi Luxembourgeoise."

Quatrième résolution

Les Actionnaires décident de modifier l'article 5.3 des Statuts de la Société qui se lira désormais comme suit:

" **5.3.** Les Actions sont émises sous forme nominative et ne peuvent être émises sous forme d'actions au porteur."

Cinquième résolution

Les Actionnaires décident de supprimer l'article 5.10 des Statuts de la Société.

Sixième résolution

Les Actionnaires décident de modifier l'article 7.1 et de créer et d'insérer un nouvel article 7.3 des Statuts qui se lira désormais comme suit:

" **7.1.** Les Actions seront cédées conformément à la Loi de 1915, à condition que toute cession de l'Action de Commandité devra également se conformer à l'Article 7.2 et l'Article 7.3. "

" **7.3.** Tant qu'il existe un nantissement sur les Actions ou tout autres titres émis par la Société, le Gérant Commandité ne pourra transférer aucune de ses Actions (en ce compris pour écarter tout doute, les Actions de Commandité et les Actions de Commanditaires) sans le consentement préalable du bénéficiaire conformément aux provisions d'un tel contrat de nantissement."

Septième résolution

Les Actionnaires décident de modifier l'article 13 des Statuts de la Société qui se lira désormais comme suit:

" **Art. 13.**

13.1 L'assemblée générale des Actionnaires (l'"Assemblée Générale des Actionnaires") a les pouvoirs qui lui sont dévolus par ces Statuts ou les Lois, et n'aura aucun pouvoir réservé au Gérant Commandité. L'Assemblée Générale des Actionnaires pourra adopter et ratifier les mesures affectant les intérêts de la Société vis-à-vis des tiers ou modifiant les Articles sans l'accord du Gérant Commandité.

13.2 Chaque Actionnaire a droit à un vote pour chaque Action dont il est le détenteur.

13.3 Sous réserve des dispositions prévues par la Loi 1915 et les Articles 13.4, 13.5 et 16, les Résolutions des Actionnaires ne sont valables que si elles sont adoptées par une majorité des voix exprimées, quel que soit le nombre d'Actions représentées.

13.4 Les Actionnaires ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Actionnaires à augmenter sa participation dans la Société sans un vote unanime de tous les Actionnaires.

13.5

13.5.1 Une Assemblée Générale des Actionnaires convoquée aux fins de modifier toute disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si (a) au moins la moitié des Actions est représentée et (b) l'ordre du jour indique les modifications proposées aux Statuts et, lorsqu'applicable, le texte de ces modifications relatif à l'objet social de la Société.

13.5.2 Si la première des conditions de l'Article 13.5.1 n'est pas satisfaite, une seconde assemblée peut être convoquée comme décrit dans les Statuts ou la Loi de 1915. La convocation devra reproduire l'ordre du jour et indiquer la date et les résultats de la précédente assemblée générale. La seconde assemblée générale délibère valablement au regard de la proportion d'Actions représentées.

13.5.3 Aux deux assemblées générales, les résolutions afin d'être adoptées devront être adoptées par au minimum deux tiers des votes exprimés (le Gérant Commandité n'ayant pas de droit de veto). Les votes exprimés ne devront pas

inclure les votes attachés aux Actions à l'égard de l'Actionnaire qui n'a pas pris part au vote ou qui s'est abstenu ou a émis un vote blanc ou invalide.

13.6 Une Assemblée Générale peut valablement délibérer et prendre des décisions sans se conformer à toute ou partie des exigences et formalités de convocation si tous les Actionnaires ont renoncé auxdites exigences et formalités de convocation soit par écrit, soit lors de l'assemblée générale concernée en personne ou par le biais d'un représentant autorisé. Tant qu'il existe un nantissement sur les Actions de la Société et dans la mesure où cela est requis dans tout contrat de nantissement, une copie de la convocation (s'il y en a une) et de l'ordre du jour de la réunion devront être fournis au bénéficiaire du nantissement.

13.7 Une Assemblée Générale des Actionnaires peut être tenue au siège social de la Société ou à tout autre lieu situé à Luxembourg et au moment indiqué sur la convocation concernée.

13.8 Un Actionnaire peut être représenté à une Assemblée Générale d'Actionnaires par la nomination par écrit (par fax, email ou tout autre moyen similaire) par un mandataire qui peut ne pas être actionnaire.

13.9 Chaque Actionnaire peut voter par le biais de formulaires de votes comme indiqué dans la convocation à l'Assemblée Générale. Les Actionnaires peuvent utiliser les formulaires de vote fournis par la Société et qui contiennent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, la proposition soumise à la décision de l'assemblée, et pour chaque proposition trois cases permettant aux Actionnaires de voter en faveur, ou contre ou encore de s'abstenir de voter sur chaque résolution proposée en cochant la case appropriée. Les formulaires de vote qui ne contiennent pas les mentions en faveur de, contre la résolution ou abstention devront être nuls. La Société ne prendra en compte que les formulaires reçus trois (3) jours avant l'Assemblée Générale des Actionnaires pour lesquels ils sont émis et qui sont conformes aux exigences mentionnées sur la convocation.

13.10 Les Actionnaires sont autorisés à participer aux Assemblées Générales par vidéoconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont réputés être présents pour le calcul du quorum et des conditions de majorité et de vote. Ces moyens doivent avoir des caractéristiques techniques qui assurent une participation effective aux assemblées pendant lesquelles les délibérations doivent être continues sans interruption.

13.11 Le Gérant Commandité a les pouvoirs et obligations d'ajourner une Assemblée Générale comme prévu par la Loi de 1915.

13.12 L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la Société est tenue le premier mercredi de juin à 13h00 chaque année dans la ville de Luxembourg.

13.13 Le Gérant Commandité et le(s) Réviseur(s) Statutaire peuvent convoquer une Assemblée Générale. Ils seront obligés de la convoquer pour qu'elle soit tenue dans le mois si des Actionnaires représentant un dixième du capital social (et le bénéficiaire du nantissement conformément à tout contrat de nantissement qui peut être conclu sur les Actions émises par la Société) le demandent par écrit en indiquant l'ordre du jour.

13.14 Les convocations de chaque Assemblée Générale devront comporter un ordre du jour et faire l'objet d'une annonce publiée deux fois à au moins un intervalle de huit jours et huit jours avant l'Assemblée Générale dans le Mémorial C et dans un journal luxembourgeois. Les convocations envoyées par email devront être envoyées huit jours avant l'assemblée générale pour enregistrer les Actionnaires, mais il n'est pas requis de prouver que cette formalité a été accomplie. Lorsque les Actions sont nominatives, les convocations peuvent seulement être faites par lettres recommandées. Dans la mesure où cela est requis dans tout contrat de nantissement qui peut être conclu sur les Actions émises par la Société, les copies des notices de convocation incluant l'ordre du jour de la réunion devront être envoyées au bénéficiaire du nantissement.

13.15 Un ou plusieurs Actionnaires qui détiennent ensemble au minimum dix pour cent du capital social souscrit (et le bénéficiaire du nantissement conformément à tout contrat de nantissement qui peut être conclu sur les Actions émises par la Société) peuvent demander l'ajout d'un ou plusieurs sujets à l'ordre du jour. Une telle demande devra être envoyée au Siège Social par lettre recommandée, cinq jours au moins avant l'assemblée générale.

13.16 Conformément à l'article 9 de la loi en date du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, telle que modifiée de temps à autres, les droits de vote attachés aux Actions peuvent être exercés par toute personne en faveur de laquelle les Actions ont été nanties assujetti et conformément au contrat de nantissement y relatif. Cette personne pourra, si et dans la mesure où cela est prévu dans tout contrat de nantissement qui peut être conclu sur les Actions émises par la Société, également exercer les droits de l'Actionnaire concerné en ce qui concerne la convocation aux Assemblée Générale des Actionnaires ou l'adoption des résolutions des Actionnaires, y inclus, afin d'écartier tout doute, le droit de demander au Gérant Commandité de convoquer une Assemblée Générale des Actionnaires et de demander d'ajouter des points à l'ordre du jour, et de proposer et adopter les résolutions sous forme écrite (dans la mesure où cela est permis par la loi). Tout contrat de nantissement entre un Actionnaire et un bénéficiaire de nantissement qui régit les droits ci-dessus devra être appliqué par la Société. Une fois que le bénéficiaire du nantissement a décidé d'exercer les droits ci-dessus, dans la mesure où cela est prévu dans tout contrat de nantissement qui peut être conclu sur les Actions émises par la Société, toute décision sera valablement adoptée seulement si adoptée conformément aux dispositions précédentes."

116447

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille Euro (EUR 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

L'acte a été lu au mandataire des comparants connu du notaire par son nom, prénom, statut civil et résidence, le mandataire des comparants signe l'acte avec le notaire.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 03 août 2011. Relation: LAC/2011/35191. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 08 août 2011.

Référence de publication: 2011114537/427.

(110130991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

EP Munich S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 10.469.350,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 126.603.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associée unique de la Société en date du 13 Aout 2011, que:

- M. Timo Hirte, ayant son adresse professionnelle au 34 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 29 Juillet 2011.

- Mademoiselle Audrey Nangle, ayant son adresse professionnelle au 34 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 14 Juillet 2011.

- Mademoiselle Elena Toshkova, ayant son adresse professionnelle au 34 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, a été nommé gérant de la Société avec effet au 29 Juillet 2011.

Pour extrait conforme.

A Luxembourg, le 17 aout 2011.

Référence de publication: 2011117581/18.

(110135193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

CDR Ray Investor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 105.805.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2011.

Référence de publication: 2011117514/11.

(110135490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Cedro Finance S.A., Société Anonyme Soparfi.

R.C.S. Luxembourg B 135.566.

—
Le contrat de domiciliation conclu entre la société LuxGlobal Trust Services S.A. et la société Cedro Finance S.A. 207, route d'Arlon L-1150 Luxembourg a pris fin en date du 15 juillet 2011 et le siège social a été dénoncé avec effet à la même date.

Luxembourg, le 15 juillet 2011.
LuxGlobal Trust Services S.A.
Signatures

Référence de publication: 2011117515/12.

(110134774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Cedro Finance S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 135.566.

Je, soussigné,

Xavier GENOUD

Demeurant professionnellement au 42-44, avenue de la gare à L-1610 Luxembourg,

Né le 03/05/1977 à Besançon (France),

démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:

CEDRO FINANCE S.A.

ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 135.566

Date effective: le 15 juillet 2011

Fait à Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Xavier GENOUD.

Référence de publication: 2011117516/17.

(110135010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Cedro Finance S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 135.566.

Nous vous informons par la présente la démission de la société Zimmer & Partners S.A. (anciennement Zimmer & Partners S.à r.l.) dont le siège social est situé au 3-7, rue Schiller à L-2519 Luxembourg, Immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507, en tant que Commissaire aux Comptes de la société Cedro Finance S.A. avec effet au 15 juillet 2011.

Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Zimmer & Partners S.A.

Signature

Référence de publication: 2011117520/14.

(110135181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Associated Dexia Technology Services, Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 23, Z.I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 119.041.

Par décision du conseil d'administration du 6 avril 2011, M. Peter Billiau, avec adresse professionnelle à Dexia Tower, Place Rogier 11, B-1210 Bruxelles, a été coopté au conseil d'administration et nommé vice-président, en remplacement de M. Yves Guérit qui a démissionné le 31 mars 2011.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Associated Dexia Technology Services

Société anonyme

Danny Janssens / Jesse Berdy

Chief Executive Officer / Member of the Executive Board

Référence de publication: 2011118008/16.

(110134601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.
